



**Exercice 2018 - 2019**



**Arrêté du 24 juillet 2019**

## Table des matières

<b>Chapitre 1. Message du Président</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 2. Présentation du Groupe</b>	<b>8</b>
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECL	8
2.2. Activités du Groupe GECL	9
2.3. Organigramme du Groupe	10
2.4. Filiales et Participations	11
2.5. Informations Chiffrées	13
2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	17
2.7. Activité en matière de recherche et développement	17
<b>Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse</b>	<b>20</b>
3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	21
3.2. Evolution du cours de bourse	24
<b>Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration</b>	<b>25</b>
4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions	27
4.2. Composition du Conseil d'Administration	28
4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités	31
4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	34
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	34
4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	35
4.7. Délégations et autres	35
<b>Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne</b>	<b>36</b>
5.1. Risques financiers	36
5.2. Risques liés à l'activité de la Société	41
5.3. Risques juridiques	44
5.4. Risques liés à l'organisation de la Société	49
5.5. Assurances	50
5.6. Le Contrôle Interne	50

<b>Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International</b>	<b>55</b>
<b>1. Compte de résultat consolidé</b>	<b>55</b>
<b>2. Etat de la situation Financière</b>	<b>57</b>
<b>3. Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>58</b>
<b>4. Etat des variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>59</b>
<b>5. Informations sectorielles</b>	<b>60</b>
5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité	60
5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité	61
5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique	61
<b>6. Notes Annexes</b>	<b>61</b>
6.1. Faits marquants, activité et perspectives	61
6.2. Evènements postérieurs à la clôture	64
6.3. Evolution du périmètre de consolidation	64
6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation	65
6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2018	66
6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2019	67
6.7. Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne	67
6.8. Règles de présentation	68
6.9. Méthodes de consolidation	68
6.10. Recours à des estimations et aux jugements	69
6.11. Conversion des comptes libellés en devises étrangères	69
6.12. Instruments financiers	70
6.13. Regroupement d'activités	71
6.14. Date d'effet des acquisitions et des cessions	71
6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	71
6.16. Chiffre d'affaires	71
6.17. Subventions et crédits d'impôts	72
6.18. Résultat opérationnel courant	72
6.19. Autres produits et charges opérationnels	72
6.20. Impôts sur les résultats	72
6.21. Résultat par action	73
6.22. Tests de dépréciation	73
6.23. Immobilisations	73
6.24. Créances clients	74
6.25. Trésorerie	74
6.26. Endettement net	75
6.27. Provisions	75

6.28. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	75
6.29. Plan d'actions gratuites	76
6.30. Gestion du risque financier	76
<b>7. Notes sur les comptes consolidés</b>	<b>80</b>
Note 1 : Chiffre d'Affaires	80
Note 2 : Coûts Directs	80
Note 3 : Frais Généraux	81
Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels	81
Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »	82
Note 6 : Immobilisations	83
Note 7 : Trésorerie et Dettes financières	89
Note 8 : Provisions	89
Note 9 : Stocks et encours	95
Note 10 : Actifs sur contrats en cours	95
Note 11 : Clients et autres débiteurs	95
Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible	95
Note 13 : Passifs sur contrats en cours	96
Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs	96
Note 15 : Autres passifs courants	96
Note 16 : Charge d'Impôts	97
Note 17 : Taux effectif d'impôt	97
Note 18 : Impôts différés Actif/Passif	98
Note 19 : Déficits fiscaux non activés	99
Note 21 : Engagements hors bilan	99
Note 22 : Transactions avec les parties liées	100
Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International	101
Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes	102
Note 25 : Capitaux propres	102
Note 26 : Informations Financières Pro Forma	103
<b>8. Filiales et Participations</b>	<b>103</b>
<b>9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés (exercice clos au 31/03/2019)</b>	<b>104</b>
<b>Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International</b>	<b>110</b>
<b>1. Etats Financiers Sociaux</b>	<b>110</b>
1.1. Compte de Résultat	110
1.2. Bilan	111
<b>2. Notes Annexes</b>	<b>113</b>
2.1. Activité et Faits Marquants	113
2.2. Evènements Postérieurs à la Clôture	114

2.3. Règle de Présentation _____	114
2.4. Continuité d'Exploitation _____	114
2.5. Immobilisations _____	115
2.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs _____	115
2.7. Créances _____	116
2.8. Opérations en Devises _____	116
2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats _____	116
2.10. Trésorerie _____	116
2.11. Provisions _____	116
2.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel _____	117
<b>3. Notes sur les Comptes Sociaux.....</b>	<b>117</b>
Note 1) Immobilisations _____	117
Note 2) Provisions _____	118
Note 3) Etat des Créances et Dettes _____	119
Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir _____	120
Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance _____	121
Note 6) Capital Social _____	121
Note 7) Location Financement _____	122
Note 8) Ecart de Conversions _____	122
Note 9) Effectif _____	122
Note 10) Rémunération des Dirigeants _____	123
Note 11) Engagements Hors Bilan _____	123
Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts _____	124
Note 13) Chiffre d'Affaires _____	124
Note 14) Resultat Financier _____	125
Note 15) Resultat Exceptionnel _____	126
Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts _____	126
Note 17) Filiales et Participations _____	126
Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères _____	127
<b>4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux.....</b>	<b>128</b>
<b>Chapitre 8. Informations complémentaires _____</b>	<b>134</b>
<b>8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel.....</b>	<b>134</b>
<b>8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel .....</b>	<b>134</b>
<b>8.3. Responsables du contrôle des comptes .....</b>	<b>135</b>
<b>8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018/2019 .....</b>	<b>135</b>
<b>8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de GECI International (article D441-4 du Code de Commerce) .....</b>	<b>136</b>
<b>8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux) .....</b>	<b>136</b>

<b>8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux) .....</b>	<b>136</b>
<b>8.8. Tableau de concordance.....</b>	<b>137</b>
<b>8.9. Informations de contact.....</b>	<b>138</b>
<b>8.10. Informations sur l'entreprise.....</b>	<b>138</b>

## Chapitre 1. Message du Président

Paris, le 24 juillet 2019

### LE MESSAGE DU PRÉSIDENT – SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD



SERGE BITBOUL

Nous avons réussi durant l'exercice passé à infléchir la stratégie du groupe vers un nouveau modèle économique avec un positionnement sur la transformation digitale et le conseil en technologies.

Nous avons sélectionné des secteurs en pleine croissance et focalisons désormais nos efforts sur les nouvelles mobilités et énergies, les télécoms, les calculs rapides avec le big data, l'infogérance avec la cybersécurité et l'intégration d'écosystèmes digitaux.

Nous vivons une période tout à fait particulière de convergence de technologies nouvelles, qui viennent bouleverser nos modèles économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce monde disruptif, des entreprises d'un nouveau genre émergent en permanence. Tous les secteurs de l'industrie et des services sont concernés par cette révolution.

Ce qui signifie de multiples opportunités pour notre Groupe. Ce qui implique réactivité, agilité et compétence pour répondre aux sollicitations d'un monde en mouvement ultra-rapide.

Ainsi, nous avons continué à élargir notre offre, noué des partenariats et alliances avec des sociétés expertes en cybersécurité, renforcé nos équipes commerciales et recrutement, et abordons l'émergence des smart cities avec des solutions de nouvelles mobilités, de nouvelles énergies et de cybersécurité.

Notre CA annuel montre une croissance organique de 7 %, et un retour dans le vert avec un résultat opérationnel courant positif sur l'exercice à 0,1 m€ malgré les efforts financiers significatifs réalisés dans la création d'une plateforme de solutions de cybersécurité, et le retard pris dans la réalisation de notre nouveau centre de services de Roanne.

L'exercice 2019-2020 devrait voir aboutir les efforts de ce dernier exercice. Nous sommes confiants dans notre capacité à retrouver durablement croissance et rentabilité et restons tous mobilisés autour de notre projet commun de voir GECI International devenir un acteur de référence dans ce nouveau monde économique.

Nos remerciements à toutes et tous qui nous font confiance et nous soutiennent ces dernières années.

Serge Bitboul

Président Directeur Général

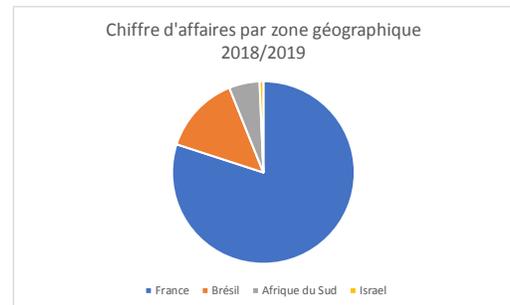
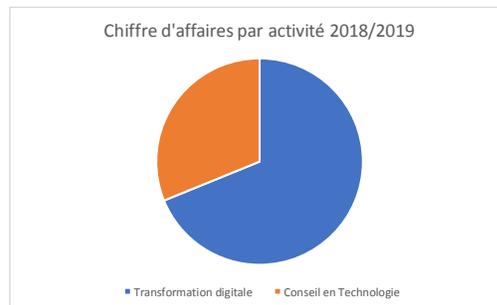
## Chapitre 2. Présentation du Groupe

### 2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et dans la Transformation Digitale. Avec sa plateforme de solutions et produits en Cybersécurité et son expertise en Mobilités, il intègre les meilleures innovations du marché au bénéfice de ses clients, grands-comptes, PME et start-up.

Doté d'un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets (conseil, intégration, infogérance et formation) et s'engage dans la conception de solutions et de services intelligents.

Le Groupe GECI International dispose à fin mars 2019 d'un effectif total de 614 personnes, avec une présence en France, au Brésil, en Afrique du Sud et en Israël.



Au 31 mars 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (80%), le Brésil (15%), l'Afrique du Sud (5%) et Israël (1%).

Les activités du Groupe se décomposent en 2 pôles majeurs : le Conseil en technologie (31%) et la Transformation digitale (69%).

## 2.2. Activités du Groupe GECl

Au cours de l'exercice 2018-19, GECl International a renforcé sa stratégie de développement en repositionnant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Cette évolution confère une meilleure lisibilité à la valeur ajoutée proposée par la Groupe à ses employés, ses partenaires et ses clients, et simplifie son modèle opérationnel au sein de chacune de ses entités.

Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.

La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service de nos clients finaux. Les expertises en High Performance Computing et en CyberSécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.

**Pôle Conseil en Technologie.** Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Conseil en Technologie » s'élève à 9,3 millions d'euros, soit 31% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe a conforté sa position d'expert sur le marché des déplacements innovants et de l'écomobilité, au cœur de la smart-city.

Ses équipes sont à l'origine du lancement du premier prototype de navette autonome roulant à grande vitesse et se différencient en proposant des concepts-cars clés en main, pièce unique ou en petites séries, pour le compte d'entreprises privées mais aussi d'organisations publiques (militaire).

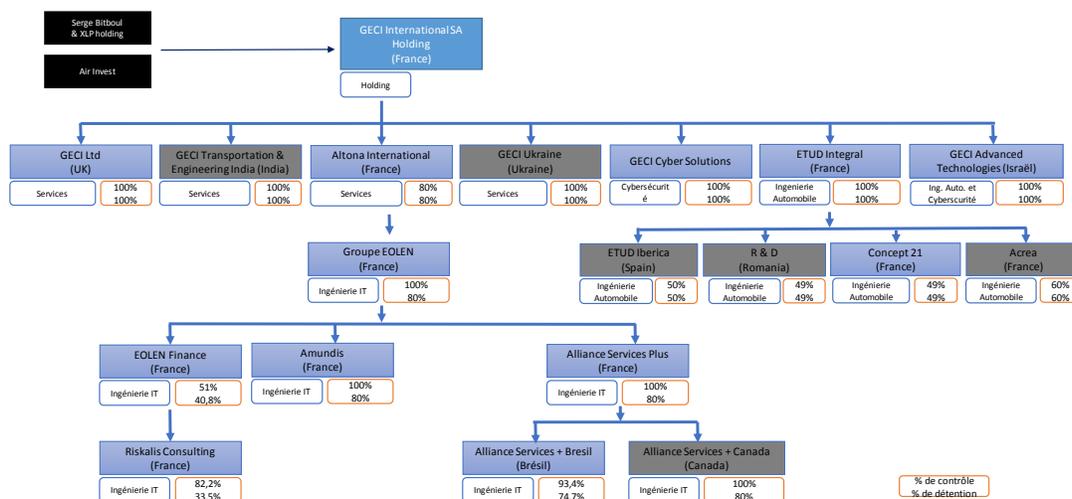
En outre, le Groupe a contribué à de nombreuses avancées technologiques pour le compte de constructeurs ou de start-ups visant à rendre les voitures plus propres, plus légères et plus économiques, avec de nouvelles fonctionnalités améliorant l'automatisation et la connectivité des voitures.

**Pôle Transformation Digitale.** Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Transformation Digitale » s'établit à 20,5 millions d'euros, soit 69% du chiffre d'affaires consolidé.

Les ventes du pôle se sont appuyées sur les savoir-faire en gestion et en transformation des infrastructures informatiques ainsi que sur le développement de l'offre HPC (High Performance Computing). Au cœur des enjeux du big data, l'expertise HPC permet de collecter, analyser et stocker rapidement de gros volumes de données. Ainsi traitées, elles sont très rapidement compréhensibles et exploitables de manière efficace. GECl International possède depuis de nombreuses années une expertise dans ce domaine, confirmée notamment par l'implication de GECl dans des programmes de R&D européens et au sein de projets complexes.

Par ailleurs, le potentiel de ce pôle s'est considérablement accru au cours de l'exercice à la suite des importants partenariats et investissements commerciaux engagés dans la cybersécurité en France et à l'International. Un des axes majeurs de différenciation de GECI International dans ce domaine est de proposer dorénavant une offre globale de cybersécurité, couvrant à la fois les problématiques IT (Information Technology) et OT (Operational Technology) des entreprises afin d'accompagner notamment les industries dans leur lutte contre la piraterie informatique.

### 2.3. Organigramme du Groupe



Siège du Groupe basé à Paris, France.

## 2.4. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social
			Brut	Net		
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes ( France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haïfa ( Israël )	100	240	240	ILS	1 000
GECI CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>5 235 403</b>	<b>1 030 240</b>		

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

**GECI Advanced technologies (Israël).** Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a pour objet d'offrir de nouvelles solutions innovantes dans le domaine de la cybersécurité, de l'internet des objets et des véhicules autonomes en France et à l'International.

**GECI Ltd (Royaume Uni).** Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux

**GECI Ukraine.** Cette société filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, n'a plus d'activité depuis plusieurs années. La société a été liquidée le 8 juin 2019.

**GECI Transportation and Engineering India.** Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique

**SAS ETUD Integral (France).** Cette société, filiale détenue à 100% par la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports.

**SAS GECI Cyber Solutions.** Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 décembre 2018. Elle n'a pas encore d'activité.

**ALTONA International (France).** Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN.

**SAS Groupe EOLEN (France).** Cette société, filiale détenue à 100% d'ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International

depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure.

**SAS EOLEN (France).** Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN depuis le rachat des parts du minoritaire le 26 mars 2018, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. La société a été tuppée avec la société Groupe EOLEN le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**SAS AMUNDIS (France).** Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia.

**SAS EOLEN Finance (France).** Cette filiale, détenue à 51% par la Société Groupe EOLEN et à 49% par la société RK Développement, créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

**SAS RISKALIS Consulting (France).** Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

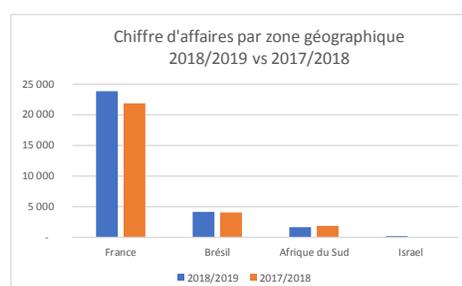
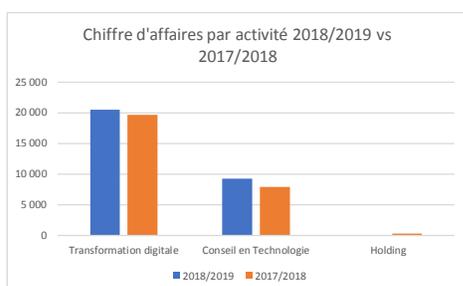
**SAS ALLIANCE SERVICES Plus (France).** Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN, créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

**SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil).** Cette société, filiale détenue à 93,40% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

**SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada).** Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

## 2.5. Informations Chiffrées

- **Croissance du chiffre d'affaires de +7%.**



L'augmentation du chiffre d'affaires de 2,0 millions d'euros (soit +7%) s'explique par une croissance quasi généralisée des chiffres d'affaires des activités et des zones géographiques et accompagne, comme espéré, les efforts de croissance exigés en interne.

Le Pôle Transformation Digitale a enregistré une croissance de +4% (soit +0,9 million d'euros) sur la partie Infogérance en France mais également au Brésil (hausse compensée par une dégradation du taux de change) où le Groupe a su profiter d'importants travaux de modernisation des réseaux de télécommunication locaux.

L'activité du Conseil en Technologie a connu également un essor significatif (+1,4 million d'euros, soit +18%) marqué par l'accroissement d'activité chez ETUD Integral (+40% de chiffre d'affaires - acteur incontournable de la propulsion électrique, les voitures hybrides et autonomes - ainsi qu'en Afrique du Sud - où le Groupe offre des formations spécialisées dans des industries fortement réglementées, et plus généralement, de l'ensemble du pôle qui a tiré profit de la montée en gamme qualitative de son offre.

- **Amélioration du résultat d'exploitation courant (+0,2 million d'euros)**

En M€	S2 2018-19				S2 2017-18				S1 2018-19				S1 2017-18			
	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(12 mois)	(12 mois)	Ecart	%	(12 mois)	(12 mois)	Ecart	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14,4</b>	<b>15,2</b>	2,5	19%	<b>15,3</b>	<b>12,5</b>	1,0	9%	<b>29,7</b>	<b>27,7</b>	2,0	7%				
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,9</b>	2,4		<b>0,5</b>	<b>-1,0</b>	-1,2		<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>	0,2					
<i>Marge (en % du CA)</i>	<i>-3%</i>	<i>6%</i>			<i>4%</i>	<i>-8%</i>			<i>0%</i>	<i>0%</i>						
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-3,5</b>	<b>-0,5</b>	5,0		<b>-0,3</b>	<b>-2,2</b>	-1,8		<b>-3,8</b>	<b>-2,7</b>	-1,1					
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,1</b>	6,2		<b>-0,4</b>	<b>-2,4</b>	-2,1		<b>-3,8</b>	<b>-2,3</b>	-1,5					
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-2,7</b>	<b>0,2</b>	5,3		<b>-0,4</b>	<b>-2,1</b>	-1,5		<b>-3,0</b>	<b>-1,9</b>	-1,1					

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe au 31 mars 2019 s'établit à 29,7 millions d'euros, en croissance de 7% par rapport à l'exercice précédent. L'activité du Groupe se répartit entre ses deux pôles de la manière suivante : 31 % en Conseil en technologies et 69 % en Transformation digitale. L'International représente 20 % du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice est positif de 0,1 million d'euros, contre une perte de -0,1 million d'euros au 31 mars 2018. Cette évolution, qui confirme l'amélioration du modèle économique de l'entreprise, s'explique par la progression de la marge brute et la gestion rigoureuse des coûts malgré l'intensité des investissements commerciaux et de recrutement, en particulier au second semestre.

Le résultat net part du Groupe ressort en perte de -3 millions d'euros contre une perte de -1,9 million d'euros au 31 mars 2018. Il est obéré par des charges non courantes à hauteur de -3,5 millions d'euros au titre i/ des pertes et provisions liés aux contrôles fiscaux EOLEN (-2,6 millions d'euros), ii/ des dépréciations de la relation clientèle (-0,6 million d'euros) et iii/ d'avoires à emettre sur des factures liées à l'annulation rétroactive d'une convention (-0,4 million d'euros).

- **Situation financière**

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2019 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à -0,2 millions d'euros contre -2,2 millions d'euros l'exercice précédent. Ils intègrent, pour un montant total de 5,1 millions d'euros, les augmentations de capital intervenues à travers de :

(1) La fin de la conversion des ORNANE émises le 7 février 2018, la conversion de la totalité des ORNANE émises le 11 juin et le 28 août 2018 et une partie des ORNAN émises le 13 février 2019.

La société a émis le 11 juin 2018, la quatrième tranche d'ORNANE, soit 200 ORNANE sur les 280 ORNANE restantes (valeur unitaire de 10 000 euros) et aucun BSA. La totalité des 200 ORNANE émises ont été converties et a donné lieu à la création de 5 263 157 actions nouvelles.

La société a émis le 28 août 2018, la dernière tranche d'ORNANE, soient 80 ORNANE (valeur unitaire de 10 000 euros) et aucun BSA. Au 15 janvier 2019, les 80 ORNANE émises ont été converties et ont donné lieu à la création de 8 151 514 actions nouvelles.

La société a émis le 13 février 2019, 400 ORNAN (valeur unitaire 10 000 euros) sans BSA rattachés. Au 31 mars 2019, 20 ORNAN sont déjà converties et ont donné lieu à la création de 1 818 181 actions.

(2) L'exercice des BSAR A distribués gratuitement suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2017.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A gratuits - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Au cours de l'exercice 2018/2019, 51 664 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 619 actions nouvelles, pour un montant global de 3 407€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

En K€	2018/2019		2017/2018		Variation	
	(12 mois)		(12 mois)		en K€	en %
Résultat net part du Groupe	-	3 035	-	1 939	- 1 096	57%
Capital social		1 685		1 261	424	34%
Primes d'émission		64 989		60 328	4 661	8%
CAPITAUX PROPRES (groupe)	-	228	-	2 203	1 975	-90%
<i>Endettement net</i>		10 176		13 342	- 3 166	-24%
<i>Trésorerie et équivalents</i>		3 992	-	1 059	5 051	-477%

Au 31 mars 2019, l'endettement net du Groupe s'élève à 10,2 millions d'euros et les liquidités à 4,0 millions d'euros. La dette bancaire a été réduite de 1,2 million (par contre le Groupe voit son endettement au 31 mars accru par une dette de 2,9 millions correspondants à des ORNAN non encore converties à la clôture et qui figurent en dette jusqu'à conversion en actions).

- **Effectifs productifs**

Pour accompagner son développement, le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice son recrutement intensif. Il comptait au 31 mars 2019 un effectif productif total de 515 personnes contre 492 personnes au 31 mars 2018.

Entre mars 2018 et mars 2019 le Groupe a poursuivi son recrutement intensif, porté plus particulièrement par le développement de la France lié à la digitalisation de l'industrie et des services et par le fort dynamisme du Brésil, principalement dans le secteur des Télécoms.

Plus globalement, la croissance est portée par les activités du Pôle informatique & télécoms notamment grâce au Brésil, aux offres HPC (High Performance Computing) et les activités du Pôle ingénierie, et la montée en gamme des offres dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme la mobilité urbaine et les énergies renouvelables.

- **Faits marquants**

L'exercice 2018-2019 a permis au Groupe GECL International de conforter sa stratégie de développement, créatrice de valeur pour ses clients, ses partenaires et ses salariés, en capitalisant sur ses compétences historiques, sur l'innovation et la montée en gamme régulière de ses offres, en France et à l'International.

**Dans le Conseil en Technologies**, le Groupe confirme son expertise sur des marchés en plein développement centrés sur les enjeux de mobilité, d'autonomie et d'adaptabilité des véhicules à leur environnement et aux infrastructures diverses. Sa filiale Etud Intégral a multiplié les concepts et conquis de nouveaux clients. A l'image de la navette Milla - navette intelligente, autonome et électrique avec une infrastructure minimale – déjà en test et présentée au CES de Las Vegas en janvier 2019, plus d'une dizaine de véhicules sont en préparation et verront le jour dans le centre d'innovation de l'entreprise située à Trappes. Certains actionnaires du Groupe ont d'ailleurs pu constater des innovations développées lors d'une visite qui leur a été réservée en octobre 2018.

**Dans la Transformation Digitale**, la dynamique est soutenue et englobe toutes les activités, du conseil à l'infogérance.

L'exercice a permis aux équipes basées à Roanne de mettre en œuvre une offre globale de gestion des infrastructures, à destination des entreprises et des éditeurs.

Autre fait notoire, la croissance marquée de l'activité de haute expertise, High Performance Computing, dans le domaine des supercalculateurs. Cette dernière a d'ailleurs été distinguée début 2019 par IBM avec lequel le Groupe a signé un accord de développement commercial conjoint ('Joint Business Development agreement') et un premier contrat significatif dans le domaine du Oil&Gaz.

Après une première conférence de lancement en novembre 2018 avec des clients et des prospects, les équipes de GECl International ont poursuivi l'élargissement de la plateforme de solutions et de produits en Cybersécurité. En janvier 2019, elles ont participé à Cybertech – Tel Aviv, conférence Internationale qui a été l'opportunité de découvrir des solutions novatrices en réponse aux problématiques de cybersécurité les plus aigües du monde économique et industriel. Dans ce cadre, GECl International, spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Numérique, a signé avec ODI-X Ltd, une société israélienne de technologies de désarmement et de reconstruction de contenus (CDR-Content Disarmament & Reconstruction), un accord de commercialisation de ses produits. Elle a ensuite conclu avec Cyberbit Ltd, leader sur le marché des plates-formes de formation et de simulation Cyber Range et l'un des seuls fournisseurs de produits intégrés de détection et de réponse sur les réseaux IT/OT, un accord pour commercialiser la plateforme Cyberbit Range sur le marché français.

À l'International, le Groupe poursuit son expansion avec le maintien de sa solide croissance au Brésil, l'ouverture de nouveaux territoires et l'élargissement de son partenariat exclusif avec un des opérateurs majeurs du pays.

**Simplification du Groupe.** Cette année, la société Groupe EOLEN a continué sa réorganisation en simplifiant notamment sa structure juridique et opérationnelle, tout en améliorant la lisibilité de son périmètre (par la TUP de la société EOLEN avec sa société mère Groupe EOLEN au 1er avril 2018. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe, les sociétés faisant l'objet d'intégration globale.

En parallèle, GECl a créé, le 11 décembre 2018, une nouvelle société GECl Cybersolution, directement rattachée à GECl International et détenue à 100% afin d'abriter ses nouvelles activités de Cybersécurité.

**Financement.** Le Groupe s'est financé :

- à hauteur de 2,8 millions d'euros cette année grâce à l'émission d'ORNANE en juin et août 2018,
  - et à hauteur de 4 millions d'euros grâce à l'émission d'ORNAN en février 2019.
- Ces financements ont permis au Groupe d'assainir sa situation financière.

- **Evénements postérieurs à la clôture**

Il reste au 15 juillet 2019, 300 ORNAN non encore émises, du fait de la conversion de 80 ORNAN entre la date de clôture et l'émission de ce rapport (20 ayant été converties avant la clôture).

Le 11 juin 2019, GECl a créé une nouvelle société afin d'abriter des nouvelles activités de Centre De Service, GECl Intec.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de fermer les filiales dormantes du Groupe (ACREA et ETUD Roumanie – filiales d'ETUD Integral – et AS+ Canada – filiale de ALLIANCE SERVICES Plus).

## 2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Le Groupe mène une stratégie de développement, créatrice de valeur pour ses clients, ses partenaires et ses salariés, en capitalisant sur ses compétences historiques, l'innovation et la montée en gamme régulière de ses offres, en France et à l'International.

Avec une organisation renforcée, le Groupe multiplie ses efforts pour renforcer la rentabilité des contrats existants, tout en soutenant ses actions commerciales pour élargir son référencement. Les activités nouvelles, telles la cybersécurité et les nouvelles mobilités, sont porteuses de forte croissance ; elles sont de nature à amplifier le développement du Groupe, notamment avec la multiplication des projets dans le domaine en pleine effervescence de la smart-city ou le lancement de solutions de cybersécurité sur de nouveaux territoires à l'International.

Positionné sur des marchés en pleine expansion, le Groupe est confiant dans sa capacité à poursuivre la croissance de son activité au cours de l'exercice 2019-20.

## 2.7. Activité en matière de recherche et développement

La stratégie de Recherche et Développement du Groupe GECL est orientée d'une part vers tous les nouveaux modes de mobilité innovants et d'autre part vers la Cyber sécurité et le calcul intensif afin d'améliorer les performances des super calculateurs (HPC) ainsi que de l'intelligence artificielle.

Les nouveaux modes de mobilités innovants qu'ils soient individuels ou collectifs, transport de personnes ou de fret, qu'ils répondent à la logistique du dernier km, sur terre, sur mer ou dans l'espace, ils font majoritairement appel à des solutions utilisant des motorisations électriques alimentées par des batteries ou des piles à combustible à Hydrogène qu'il faut intégrer dans des systèmes existants ou à inventer.

Ces nouveaux modes répondent aux problématiques de transports personnels, collectifs ou industriels tels que des Véhicules autonomes, des PODS urbains, des Robotaxis et tout type de transports collectifs à la demande.

La recherche de solutions innovantes nécessite des travaux de Recherche et Développement, la réalisation de « Proof of Concept » et de prototypes fonctionnels aboutis, et de nombreuses phases de tests et d'évaluation, elle requière également la maîtrise d'une approche d'ingénierie Système robuste intégrant la Sûreté de fonctionnement et la Cyber sécurité.

Des techniques de maintien en condition opérationnelle des capteurs de perception en usage routier intensif, l'inter connectivité entre véhicules, les espaces urbains et les plateformes de contrôle, sont autant de sujets transverses nécessitant également de nombreux efforts de R&D pour ces nouveaux modes de transport.

Le Groupe GECL développe ces compétences au sein de ses différentes filiales, d'une part au travers de prestations et de collaborations de R&D, avec des centres de recherche publiques et privés internationaux, et d'autre part en développant ses propres briques technologiques et systèmes embarqués pour être en mesure de développer, produire et commercialiser une gamme de produits liés aux nouvelles mobilités autonomes et urbaines.

Le Groupe GECL a orienté également sa stratégie R&D autour de la Cyber Sécurité en intégrant diverses technologies de sécurités informatiques aussi bien dans le monde IT que OT et dans l'internet des objets (IoT). Sa recherche a permis de mettre en avant la première plate-forme de supervision et de sécurisation des réseaux multi environnements : bureautique et industriel. Le Groupe GECL poursuit ses recherches sur la Cyber sécurité des véhicules connectés et autonomes.

En complément de ces sujets le Groupe GECL est aussi très fortement impliqué sur la R&D des super calculateurs du futur. Un pôle métier est totalement dédié à cette activité. A travers ce pôle le Groupe GECL a participé ou participe à plusieurs projets de recherche collaboratif, parmi lesquels,

- MACH, projet européen pour la programmation sur). Dans le cadre de ce projet nous avons plus précisément collaboré avec le CEA List pour concevoir un compilateur permettant de produire à partir d'un même code source des exécutables de calcul pour des architectures hybrides CPU (ARM, Intel), et accélérateurs de calcul (GPU, FPGA).
- M2DC, autre projet européen dédié à la conception de serveurs basse consommation reposant sur une architecture modulaire à base de micro-serveurs CPU et d'accélérateurs GPU et FPGA. Les équipes GECL ont travaillé à adapter la chaîne de compilation développée dans le cadre du projet MACH pour la rendre compatible avec une exécution distribuée sur plusieurs micro-serveurs. Ces travaux constituent une base pour l'utilisation ultérieure cet outil dans un vrai contexte HPC.

De manière opérationnelle, la stratégie du Groupe GECL en matière de Recherche et Développement s'articule autour de 3 axes :

- L'identification de nouveaux usages de mobilité, de nouvelles tendances émergentes, et de nouvelles technologies, le plus en amont possible pour être en mesure de défricher le plus tôt possibles ces nouveaux espaces vierges.
- La mise en œuvre de collaborations sur des programmes d'innovation avec nos clients les plus en pointe sur les technologies liées aux nouvelles mobilités, à une meilleure protection des données et des systèmes et sur l'évolution des super calculateurs au travers de projets européens.
- La formation individuelle, l'embauche de nouveaux ingénieurs et techniciens à forte valeur ajoutée dans les métiers concernés, la mise en place de cellules de veille technologique et d'innovation ouvertes à tous les collaborateurs du Groupe.

Ainsi structurée, la R&D et l'innovation du Groupe GECL ouvre de nouvelles perspectives vers des sources de revenus à forte valeur ajoutée :

- Au niveau des prestations assurées auprès de ses clients traditionnels
- Auprès de nouveaux acteurs émergents du marché de la mobilité

- Pour de nouveaux produits en développement

En 2018/2019, les sujets de Recherche et Développement se poursuivront dans la continuité, autour des nouvelles mobilités et plus particulièrement dans les 5 domaines suivants :

- Cybersécurité
- Sûreté de fonctionnement
- Nouveaux usages et ergonomies associées
- Maintenance opérationnelle des capteurs de perceptions sur engins routiers autonomes
- Les techniques d'intelligence artificielle à base d'apprentissage automatique (Machine Learning, Deep Learning, Renforcement Learning, etc) et de datascience

Le Groupe a procédé durant l'exercice à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche. Ainsi au titre de l'exercice le montant du crédit d'impôt recherche est d'un montant de 0,7 million d'euros.

## Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse

La cotation des titres GECl International (GECP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECl International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice 2017/2018, les actions GECl International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECl International (FR0000079634 - GECP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECl International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSAR YA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros (qui ont été émis progressivement émis avec une dernière émission en août 2018). Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Le 27 décembre 2017, GECl International est devenu éligible au « SRD long seulement ».

Le 13 février 2019, le Groupe a émis 4 millions d'euros d'ORNAN, sans BSAR rattachés. Cette opération avait obtenu l'aval de l'Assemblée générale mixte réunie le 21 septembre 2018 et n'a pas donné lieu au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF conformément à la recommandation AMF n°2012-18.

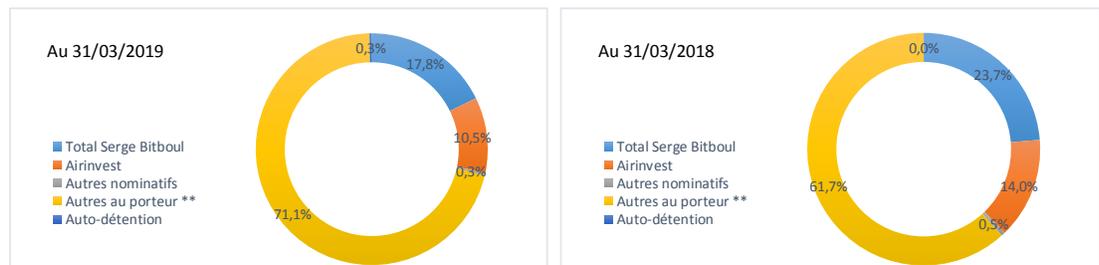
### 3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 mars 2019.

	31-mars-19		31-mars-18	
	Nombre d'actions*	% du capital	Nombre d'actions*	% du capital
<b>XLP holding</b>	<b>25 092 507</b>	<b>14,9%</b>	<b>25 092 507</b>	<b>19,9%</b>
<b>Serge Bitboul</b>	<b>4 821 953</b>	<b>2,9%</b>	<b>4 821 953</b>	<b>3,8%</b>
<b>Total Serge Bitboul</b>	<b>29 914 460</b>	<b>17,8%</b>	<b>29 914 460</b>	<b>23,7%</b>
<b>Airinvest</b>	<b>17 698 445</b>	<b>10,5%</b>	<b>17 698 445</b>	<b>14,0%</b>
<b>Autres nominatifs</b>	<b>587 107</b>	<b>0,3%</b>	<b>686 493</b>	<b>0,5%</b>
<b>Autres au porteur **</b>	<b>119 751 803</b>	<b>71,1%</b>	<b>77 787 076</b>	<b>61,7%</b>
<b>Auto-détention</b>	<b>528 462</b>	<b>0,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>168 480 277</b>	<b>100,0%</b>	<b>126 086 474</b>	<b>100,0%</b>

\* Nombre d'actions= nombre de droit de vote

\*\* La ligne "autres au porteur" désigne le flottant



La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

#### Informations sur les principaux actionnaires.

Au 31 mars 2019, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants : XLP Holding (14,9%) - société détenue par Monsieur Serge Bitboul, Monsieur Serge Bitboul (2,9%) soit pour M. Serge Bitboul consolidé 17,8 % et AirInvest Holding LTD 10,5%.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

**Pacte d'actionnaires.** Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

**Rachat par la Société de ses propres actions.** A compter du 1er décembre 2016, la société GECl International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme

à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011 (ci-après la Charte AMAFI).

Au 31 mars 2018, les moyens figurants au compte de liquidité étaient nuls du fait d'une saisie effectuée sur le compte, conséquence d'un contentieux avec un ancien fournisseur d'EOLEN.

Au cours de l'exercice 2018/2019, il a été effectué les opérations suivantes sur ce contrat de liquidité :

	31/03/2019	31/03/2018
Détention à l'ouverture	-	303 000
Achat d'actions	973 482	4 501
Vente d'actions	445 020	307 501
Détention à la clôture	528 462	-
Cours moyen des achats	0,14 €	0,33 €
Cours moyen des ventes	0,15 €	0,16 €
Montant des frais de négociation	n/s	n/s

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

**Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.** Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

**Actionnariat salarié et actions gratuites.** Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

**Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices.** La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

**Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital.** Néant.

**Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.** Néant.

**Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre.** Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.

**Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.** Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant nominal utilisé
1. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, <b>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</b>	21/09/2018 (11ème resolution)	26 mois 21.11.2020	800.000 euros (émission d'actions) 10.000.000 d'euros (titres de créances)	N/A
2. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public.</b>	21/09/2018 (12ème resolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros (émission d'actions)* 10.000.000 d'euros (titres de créances)**	N/A
3. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.</b>	21/09/2018 (13ème resolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros (émissions d'actions)* 10.000.000 d'euros (émission titres de créances)**	N/A
4. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration <b>pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs.</b>	21/09/2018 (14ème resolution)	18 mois 21/03/2020	800.000 euros (émissions d'actions)* 10.000.000 d'euros (émission titres de créances)**	113.181,81€ par voie de création de 11.318.181 actions au 04/07/2019
5. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société à émettre en cas d'augmentation de capital, <b>avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.</b>	21/09/2018 (15ème resolution)	26 mois 21/11/2020	15% de l'émission initiale 800.000 euros (émissions d'actions)* 10.000.000 d'euros (émission titres de créances)**	N/A
6. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société <b>en rémunération d'apports en nature</b> portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social.	21/09/2018 (16ème resolution)	26 mois 21/11/2020	10% du capital social de la Société 800.000 euros (émissions d'actions)* 10.000.000 d'euros (émission titres de créances)**	N/A
7. Augmentation de capital par <b>incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport</b> ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise.	21/09/2018 (17ème resolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros	N/A
8. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d' <b>attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles au profit des salariés et mandataires sociaux.</b>	21/09/2018 (18ème resolution)	38 mois 21/11/2021	5% du capital social de la Société	N/A

### 3.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action (Source : Euronext)

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
nov. 2016	0,16	01/11	0,14	07/11	0,15	0,15	0,15	1 501 826	234	21
déc. 2016	0,70	02/12	0,18	01/12	0,47	0,48	0,50	43 185 412	21 841	21
janv. 2017	0,54	02/01	0,36	19/01	0,41	0,44	0,44	11 270 888	4 924	22
févr. 2017	0,42	01/02	0,34	23/02	0,34	0,38	0,38	5 008 399	1 879	20
mars. 2017	0,41	20/03	0,29	03/03	0,32	0,32	0,32	7 857 263	2 692	23
avr. 2017	0,36	03/04	0,28	19/04	0,30	0,31	0,31	5 113 525	1 674	18
mai-17	0,36	22/05	0,28	29/05	0,29	0,30	0,30	7 380 312	2 326	22
juin-17	0,30	01/06	0,26	29/06	0,26	0,28	0,28	2 154 702	599	22
juil. 2017	0,28	12/07	0,25	03/07	0,26	0,26	0,26	1 475 425	389	21
août-17	0,25	01/08	0,16	25/08	0,18	0,20	0,20	11 289 749	2 266	23
sept. 2017	0,18	01/09	0,15	22/09	0,16	0,17	0,17	4 543 375	754	21
oct. 2017	0,17	02/10	0,12	25/10	0,14	0,15	0,15	7 482 034	1 097	22
nov. 2017	0,14	01/11	0,11	30/11	0,11	0,12	0,12	10 242 886	1 250	22
déc. 2017	0,11	01/12	0,09	06/12	0,09	0,09	0,10	36 815 489	3 313	19
janv. 2018	0,32	11/01	0,09	02/01	0,23	0,19	0,19	292 662 501	54 728	21
févr. 2018	0,27	28/02	0,20	09/02	0,23	0,22	0,22	68 891 786	15 156	20
mars. 2018	0,25	05/03	0,22	12/03	0,22	0,23	0,23	27 478 710	6 238	21
avr-18	0,23	03/04	0,17	26/04	0,19	0,19	0,19	10 119 064	1 972	20
mai-18	0,24	14/05	0,18	03/05	0,19	0,20	0,20	36 975 402	7 377	22
juin-18	0,24	11/06	0,17	29/06	0,18	0,19	0,19	33 459 426	6 371	21
juil-18	0,19	04/07	0,17	30/07	0,19	0,18	0,18	17 616 891	3 122	22
août-18	0,21	10/08	0,16	20/08	0,17	0,18	0,18	38 421 422	6 897	23
sept-18	0,18	21/09	0,15	19/09	0,15	0,16	0,16	20 333 017	3 288	20
oct-18	0,17	04/10	0,12	26/10	0,13	0,15	0,14	20 682 142	3 020	23
nov-18	0,17	06/11	0,11	21/11	0,13	0,13	0,13	56 020 447	7 462	22
déc-18	0,14	03/12	0,09	31/12	0,10	0,12	0,12	26 393 000	3 106	19
janv-19	0,19	28/01	0,10	02/01	0,14	0,12	0,12	84 769 919	10 300	22
févr-19	0,18	06/02	0,12	21/02	0,12	0,14	0,14	49 191 689	6 661	20
mars-19	0,13	14/03	0,11	25/03	0,11	0,12	0,12	12 328 160	1 474	21
avr-19	0,15	30/04	0,11	01/04	0,14	0,13	0,13	29 436 572	3 683	20
mai-19	0,15	07/05	0,10	23/05	0,10	0,12	0,12	28 322 254	3 438	22
juin-19	0,10	03/06	0,08	25/06	0,09	0,10	0,09	14 782 693	1 406	20

Les différents codes pour suivre le cours de GECE International sont :

ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)

Reuters : GECE.PA

Bloomberg : GEC FP

GECE International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

## Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la Société ).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2018/2019, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 24 juillet 2019.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence » : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites du 17 novembre 2016.

**Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique.** Les informations prévues par l'article L. 225- 100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 3 de ce rapport financier.

### **Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.**

(1) Les règles de gestion et de comptabilité Groupe.

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières. Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés. Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

(2) Les facturations inter-sociétés.

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des

compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Fees ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.

(3) La gestion de la trésorerie.

La trésorerie du Groupe en France est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

**La revue des risques.** La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le chapitre 5 sur les Risques et le Contrôle Interne, sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

**Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.** La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

**Conclusion – Perspectives.** Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

#### 4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

**Règlement intérieur.** Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres: énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Un nouveau texte est en cours d'examen et d'adoption par le Conseil.

**Missions.** Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ainsi que les statuts de la société le définissent, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

**Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017.** En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

## 4.2. Composition du Conseil d'Administration

### Composition du Conseil d'Administration

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Du 1<sup>er</sup> avril au 4 février 2019, le Conseil d'Administration de la Société était composé de six membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur ayant souhaité mettre fin à ses fonctions avec effets au 4 février 2019
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Monsieur Patrick HAYOUN, administrateur
- Madame Muriel TOUATY, administrateur

**Serge BITBOUL** : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2018/2019, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du Groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI International, ALTONA International, Groupe EOLEN, EOLEN, EOLEN Finance, ALLIANCE SERVICES Plus, AMUNDIS, RISKALIS CONSULTING, ETUD Integral (le Groupe).

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

**Gérard DELAGE** : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur indépendant. De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe International du secteur de la grande distribution. Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe. Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

**Frédérique VALETTE** : Administrateur depuis le 19 juillet 2013. Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe. Le mandat de Frédérique Valette a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019. Madame VALETTE a souhaité mettre fin à ses fonctions le 4 février 2019, et a été vivement remerciée par le Président pour les années passées au sein du Conseil, et le travail accompli.

**Gérard NICOU** : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant. Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

**Patrick HAYOUN** : Administrateur depuis le 12 septembre 2016, administrateur.

Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement International des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement International des entreprises.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim Group (Suisse, Hong-Kong) depuis 1997

Le mandat de Patrick Hayoun expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

**Muriel TOUATY** : Administrateur depuis le 28 juillet 2017, administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Tel Aviv avec un diplôme de maîtrise en Science Politique, Muriel Touaty est Directrice générale de l'Association Technion France depuis 2002.

Muriel Touaty, à ses débuts a travaillé dans une start-up israélienne à forte croissance centrée dans les domaines de la communication améliorée et des relations publiques entre la France et Israël. Elle a été également Directrice Marketing et des relations publiques pour l'Europe de Business Layers, une start-up qui a développé le e-provisioning logiciel. C'est cette mission qui l'a ramenée vers la France.

Elle dirige aujourd'hui l'Association Technion France, représentation française de l'Université du Technion, l'Institut Technologique d'Israël, à Haïfa. Sa mission est de faciliter et d'établir des coopérations bilatérales industrielles, universitaires et scientifiques avec le Technion et la France, de promouvoir l'innovation, de recueillir des fonds pour les étudiants du Technion. Membre de la commission scientifique de la FFI, elle a été, en 2009, promue Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 12 ans et en sa qualité de Directrice Générale du Technion France Muriel Touaty a initié et concrétisé des contrats de coopération R&D avec les grands groupes industriels français et le Technion (TOTAL, VEOLIA, MERIEUX, ARKEMA, SCHNEIDER ELECTRIC) ainsi que des partenariats entre les Start up françaises et celles du Technion.

Elle a concrétisé des coopérations académiques avec toutes les grandes Ecoles françaises (Polytechnique) et crée des laboratoires associés (Inserm).

En plus d'avoir tissé un réseau important avec le monde, institutionnel, politique et les medias professionnels et nationaux.

Grace à toutes ses actions, le Technion France s'est imposé à Paris et dans toutes les régions françaises ainsi qu'en Europe francophone comme l'Ambassadeur et la plateforme incontournable de l'innovation et l'excellence israélienne.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2021.

#### **La parité Hommes / Femmes.**

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration. Conformément à cette loi susmentionnée, le Conseil d'Administration comptait jusqu'au 4 février 2019 deux femmes parmi ses membres, à savoir Madame Frédérique Valette et Madame Muriel Touaty. Ainsi, la Société atteignait le seuil de 33 % de représentation de femmes parmi ses administrateurs.

Le Conseil d'Administration n'atteignant plus ce seuil depuis le 4 février 2019, date du départ de Madame Frédérique VALETTE, il s'est saisi de ce sujet lors de sa réunion du 24 juillet 2019.

#### **Administrateurs indépendants.**

Le Conseil est donc actuellement composé à 60% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middelnext n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

### 4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités

**Convocations - Invitations.** Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2018/2019 est de 9,6 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

#### Information des Administrateurs

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

**Durée – fréquence des Conseils d'administration.** Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2018/2019, aux dates suivantes :

- Le 5 juin 2018
- Le 29 juin 2018
- Le 31 juillet 2018
- Le 9 août 2018
- Le 24 août 2018
- Le 21 septembre 2018
- Le 5 décembre 2018
- Le 18 décembre 2018
- Le 12 mars 2019

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 91%.

**Ordres du jour des Conseils d'administration.** Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Présentation de la Stratégie
- Arrêté des comptes 2017 - 2018 et semestriels 2018 – 2019
- Mise en œuvre de la délégation consentie par l'AGO et l'AGE du 12 septembre 2016 du contrat de liquidité, et émission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce,
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,

- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Constatation d'augmentation de capital
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Fermeture de filiales dormantes
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Démission de Madame Frédérique VALETTE

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

**Représentation des administrateurs.** Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

**Visioconférence.** Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

**Présidence des réunions.** En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

**Procès-verbaux.** Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

**Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs.** En application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2018/2019, le montant global des jetons de présence a été fixé à 60.000€ lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 21 septembre 2018.

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2018/2019	2017/2018
<b>Gérard DELAGE</b>		
Jetons de présence	13 500 €	6 000 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Patrick HAYOUN</b>		
Jetons de présence	10 500 €	6 000 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Frédérique VALETTE</b>		
Jetons de présence	10 500 €	6 000 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	1 500 €	3 000 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Gérard NICOU</b>		
Jetons de présence	13 500 €	6 000 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Muriel TOUATY</b>		
Jetons de présence	13 500 €	--
Autres rémunérations	--	--

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018/2019, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2018/2019 d'un total de 61 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

**Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.**

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

**Organisation d'un comité d'audit.** Un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Le comité d'audit s'est réuni deux fois cette année : une première fois le 17 décembre 2018 et une deuxième fois le 23 juillet 2019.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

Les Comités Stratégique et de Rémunération, dont la mise en place a été envisagée au cours de l'exercice précédent, ont été finalement abandonnés par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs.

#### 4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

#### 4.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation Guide d'élaboration des documents de référence n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2018/2019		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	181 957	120 212,00 €	120 212 €	120 212 €
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (GECI International)	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>181 957 €</b>	<b>120 212 €</b>	<b>120 212 €</b>	<b>120 212 €</b>

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

#### **4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société [www.GECL.net](http://www.GECL.net).

#### **4.7. Délégations et autres**

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 3.1 du rapport financier.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 24 juillet 2019

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration

## Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne

### 5.1. Risques financiers

#### Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts à hauteur de 1,2 million d'euros cette année et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Bancaires (1)	2 388	1 375	1 013		3 557
Autres dettes financières	565	396	169		563
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNANE	3 646	3 646			2 525
Factor (2)	3 097	3 097			2 862
Découverts et autres	1 022	1 022			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>14 168</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>9 536</i>	<i>9 536</i>			<i>8 709</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 632</i>		<i>4 632</i>		<i>5 690</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-3 992</b>	<b>-3 992</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>10 175</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>		<b>13 341</b>

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019,

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,5 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021,

- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,5 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2018. Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECl International estime être peu exposée au risque de taux.

### Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :
  - l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECl Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
  - les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECl Ltd) ;
  - le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et l'Afrique du Sud)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 18,1 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2018 à mars 2019), soit 4,1 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de -16 % sur le taux moyen et -7 % sur le taux de clôture). La dégradation du taux de change du real a eu un impact sur le chiffre d'affaires de 0,7 million d'euros.

Le chiffre d'affaires de la filiale GECl Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1,9 million de dollar (USD) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2018 à mars 2019), soit 1,6 millions d'euros. La hausse des taux n'a pas été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de +1 % sur le taux moyen et +9 % sur le taux de clôture).

### Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2019, s'établissent à 14,2 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,23 million d'euros.

Ces dettes financières sont constituées :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en-cours de remboursement (2,4 millions d'euros de capital restant dû à fin mars 2019)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 1,0 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3,1 millions d'euros
- des émissions d'ORNANE enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 3,6 millions d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,2 million d'euros).

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'étalement. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure.

### Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International.

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	N+1	N+2	N+3	
Avance remboursable Région Lorraine (1)	17 200	17 200			17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber	-	-			172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (2)	871	871			871
Garantie sur emprunts bancaires (3)	1 382	306		1 076	2 950
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>19 453</b>	<b>18 377</b>	<b>0</b>	<b>1 076</b>	<b>21 193</b>

(1) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements

convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019. La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

(3) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,4 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis. L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros est aujourd'hui entièrement remboursé.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

**Risques liés au remboursement des ORNAN et aux BSAR YA attachés aux ORNANE du précédent contrat.**

Les évènements constitutifs de défaut, qui peut obliger la Société à rembourser les ORNAN non converties en principal et intérêts, sont :

- défaut de paiement par la Société du principal dû au titre des ORNAN à sa date d'exigibilité;
- non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle a pris au titre des ORNAN;
- défaut de paiement par la Société du prix d'acquisition des ORNAN et des BSAR YA rattachés aux ORNANE qu'elle est tenue d'acquérir en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre des Actions Nouvelles sur Conversion ou des Actions Nouvelles sur Exercice;
- retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de la Société ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de la Société inférieure à 5 jours de bourse);
- inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par la Société;
- défaut de paiement supérieur à 1 million d'euros, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de la Société ou non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entraînerait leur exigibilité anticipée;
- suspension ou arrêt volontaire par la Société de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de la Société;
- condamnation au paiement par la Société d'une somme supérieure à 150.000 euros, non susceptible d'appel ;
- annonce publique d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
- non-respect par la Société, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions Internationales.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques.

**Risque de dilution des actionnaires**

Les actionnaires n'exerçant pas leurs BSAR A pourraient subir une dilution si d'autres bénéficiaires de BSAR A décident de les exercer. Les BSAR A non exercés à l'issue de leur période d'exercice respective deviendront caducs et perdront toute valeur.

**Risque sur le cours de l'action.**

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSAR A consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou sur le cours des BSAR A, GECL International ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSAR A des ventes sur le marché d'actions ou de BSAR A.

La cession des Actions Nouvelles par le porteur des ORNAN ou des BSAR YA est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de cette cession. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la société, il est probable que la conversion des ORNAN en actions nouvelles soit privilégiée, ce qui entraînerait une dilution importante des actionnaires historiques. Par ailleurs YA Global Lp n'a pas vocation à garder les actions nouvelles issues de la conversion, celles-ci étant destinées à être cédées sur le marché à brève échéance, ce qui aurait pour effet de peser sur le cours de bourse. Il est rappelé que des 400 ORNAN émises en février 2019 seules 100 ont été converties à la date du 15 juillet.

Dans ce contexte, aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien de la corrélation entre le cours de bourse des actions de la Société et le prix d'exercice des BSAR A. En conséquence, le cours de bourse des actions à provenir de l'exercice des BSAR A est susceptible d'être inférieur au cours de bourse constaté au moment de la fixation du prix d'exercice, voire inférieur au prix de souscription par action lui-même. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la possibilité pour les investisseurs de revendre les actions à provenir de l'exercice des BSAR A à un prix supérieur ou égal au prix de souscription par action résultant de l'exercice desdits BSAR A.

## 5.2. Risques liés à l'activité de la Société

**Risques liés au marché et à la concurrence**

Le marché dans lequel évolue le Pôle Conseil en Technologie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECL International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : EOLEN et ETUD Integral. Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur savoir-faire respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la

majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à leurs sous-traitants. L'atout majeur de notre filiale est la reconnaissance au fil des années de son savoir-faire, mais aussi dans sa structure et son organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas leurs concurrents.

### **Risques associés au développement International**

GECI International intervient sur la scène Internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'International est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du Groupe EOLEN, le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 10 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement International, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations Internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

### **Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients**

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques EOLEN et ETUD Integral. Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

	Transformation Digitale		Conseil en Technologie		
	France	Brésil	France	Af. Du Sud	Israël
TOP 3	58%	94%	40%	100%	100%
TOP 5	70%	97%	53%	100%	100%
TOP 10	85%	100%	82%	100%	100%

Le tableau ci-dessus indique le poids des clients sur chaque UGT. Le renforcement des référencements auprès des clients importants limite le risque.

#### Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du Groupe EOLEN, les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

#### Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, les activités portées par le Groupe EOLEN sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale ETUD Integral, la gestion de projets concerne moins de 50% de leurs activités à ce jour. Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivies dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque.

**Risque de prix**

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est plus concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités.

**Risques en cas de croissance externe**

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

**5.3. Risques juridiques****Propriété intellectuelle**

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

**Faits exceptionnels et litiges**

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont le plus significatifs.

**a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

- Le litige opposant la Société à la Région Grand Est : Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECI INTERNATIONAL a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI INTERNATIONAL.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

- La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION : La Société GECI INTERNATIONAL a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le dossier devrait être plaidé devant la Juridiction le 28 octobre 2019. Compte tenu des éléments juridiques développés, de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

**b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

- Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 millions d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère *sans cause réelle et sérieuse* du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la

somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 millions d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et l'examen du dossier est pour l'instant fixé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

- Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECl International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences : Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement du prix à hauteur de 3 millions et soit la remise de 5 millions d'actions de GECl International, soit un complément de 0,7 million d'euros.

Les sociétés GECl International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros. Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016. Les sociétés GECl International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise portant sur l'analyse de la comptabilité fournie dans le cadre de la cession et le caractère loyal de l'information. L'expertise est en cours à ce jour, et devrait prendre fin en février 2020. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur)

- Le volet pénal de l'affaire : Le Cédant de la société et la société ANTHEA ont fait citer la société GECl International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un prétendu préjudice moral allégué. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN. La Société GECl International et ALTONA International, qui contestent fermement les accusations, ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils. Par ailleurs, suite aux nombreuses irrégularités commises, et déjà décrites, le Groupe EOLEN a également déposé plusieurs plaintes pénales visant des délits financiers.

Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECl International a choisi de ne rien provisionner.

### **c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :**

- Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : Les sociétés GECl International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Ces procédures sont au stade de la mise en état.

Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus : Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le REX de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le REX 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Groupe EOLEN conteste les retraitements, qui ne tiennent pas compte du coût des prestations réalisées par la holding au bénéfice de la société ALLIANCE SERVICES PLUS. La société fera valoir ses arguments dans le cadre de la procédure en cours. Par ailleurs une médiation a été ordonnée. La somme de 0,14 million d'euros a été provisionnée : cette somme correspond au complément de prix que la Société a calculé après les retraitements qu'elle invoque.

- Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le dossier devrait être examiné par la Cour en octobre 2019, et une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet. La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

- Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

#### **d) Les litiges propres à la société GECI International :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,20 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,60 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

#### **e) Les litiges en droit social :**

En cours d'exercice, aucune condamnation significative et exceptionnelle n'a été prononcée contre une société du Groupe.

Le Groupe a provisionné au 31 mars 2019 pour les dossiers en cours la somme qu'il estimait comme prudente et raisonnable, soit la somme de 0,22 million pour 13 dossiers.

**f) Les Contrôles fiscaux :**

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'évènement notable survenu au cours de cet exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.

Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant sur :

- Pour la société EOLEN Finance :  
Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,10 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.  
Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.
- Pour la société EOLEN Energie :  
Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.
- Pour la Société ALLIANCE SERVICES Plus :  
Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06

million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

- Pour la société Groupe EOLEN :  
Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

La somme globale des remboursements engendrés par les redressements finaux s'élève à 1,99 million d'euros. Cet accord prévoit un règlement de 25% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro X 12). Des compensations avec des CIR postérieurs validés sont envisagés. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de Trésorerie du Groupe.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

- CIR 2012-2013 - société AMUNDIS :  
Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.
- CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :  
Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECL International a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

#### 5.4. Risques liés à l'organisation de la Société

##### Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

A la date de la rédaction de ce document, le Groupe compte une douzaine de collaborateurs clés (trois managers de business unit, une responsable juridique, une directrice financière et une directrice des ressources humaines).

### **Risques liés à l'environnement**

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

## **5.5. Assurances**

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECl International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour ETUD Integral. L'assureur est Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

GECl International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est AIG Europe Limited.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2019, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 0,1 million d'euros.

## **5.6. Le Contrôle Interne**

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

#### **Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques**

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du Groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion.  
La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).  
La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise.  
La direction des Ressources Humaines est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Systèmes locaux administrés en fonction des règles Groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
- ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du Groupe
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seule la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.

Déplacements et notes de frais	<p>Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées.</p> <p>Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs administratifs pour les montants unitaires supérieurs à 500 Euros.</p>
Reporting	<p>Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH...</li> <li>- Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation.</li> <li>- Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire</li> </ul>
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs).</li> <li>- au suivi des commandes (non-paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus).</li> <li>- à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société.</li> </ul> <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>

Référentiel Qualité	Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité. La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.
---------------------	--

**Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne**

Les acteurs du contrôle interne se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.

## Chapitre 6. Comptes Consolidés GECE International

### 1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global				
En k€	Notes	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois	
<b>Chiffre d'affaires</b>	1	<b>29 723</b>	<b>27 722</b>	
Autres Produits courants		96	389	
Coûts directs	2	-21 201	-20 049	
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>8 618</b>	<b>8 061</b>	
% du chiffre d'affaires		29,00%	29,08%	
Coûts généraux et administratifs	3	-8 520	-8 118	
<b>Résultat opérationnel Courant</b>		<b>98</b>	<b>-57</b>	
Autres Produits et Charges Opérationnels	4	-3 807	-2 207	
<b>Résultat opérationnel Net</b>		<b>-3 709</b>	<b>-2 264</b>	
Coût de l'endettement financier net	5	-226	-350	
Autres charges et produits financiers	5	95	-117	
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-3 839</b>	<b>-2 730</b>	
Impôts sur les bénéfices	16	21	466	
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>		<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
<b>Résultat net</b>		<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>	
<b>Attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>-3 035</b>	<b>-1 939</b>	
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-784	-325	
<b>(en euros par action)</b>		<b>Avril.18-Mars.19 12 mois</b>	<b>Avril.17-Mars.18 12 mois</b>	
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		149 926 740	91 010 870	
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		149 926 740	91 077 720	
Résultat net de base par action		-0,025	-0,025	
Résultat net dilué par action		-0,025	-0,025	
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,025	-0,025	
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,025	-0,025	

Les comptes consolidés 2018-2019 intègrent la société GECE Cyber Solutions créée en novembre 2018. Cette société n'a pas encore d'activité. Le résultat net consolidé inclut notamment des éléments exceptionnels comme les provisions nettes pour contrôles fiscaux pour 0,6 million d'euros, une charge nette de reprise d'éléments fiscaux pour 2,2 millions d'euros et 0,6 million d'euros de dotation aux amortissements sur la relation clientèle.

Etat du résultat global				
	<i>En k€</i>	<i>Notes</i>	<i>Avril.18-Mars.19 12 mois</i>	<i>Avril.17-Mars.18 12 mois</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>
<i>Écarts actuariels</i>			-63	427
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-99	-104
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			149	-36
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>-14</b>	<b>287</b>
<b>Résultat global total</b>			<b>-3 833</b>	<b>-1 977</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-3 018	-1 675
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-815	-302

## 2. Etat de la situation Financière

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés	
En k€	Notes	Avril.18-Mars.19	Avril.17-Mars.18
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	6	9 469	10 187
Immobilisations corporelles	6	596	408
Actifs financiers non courants	6	580	542
Impôts différés	18	1 244	1 160
<b>Total Actifs non-courants</b>		<b>11 888</b>	<b>12 298</b>
Actifs sur contrats en cours	10	130	0
Clients et autres débiteurs	11	8 734	10 188
Actif d'impôt exigible	12	5 752	7 155
Autres actifs courants	12	3 861	10 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	3 992	1 059
<b>Total Actifs courants</b>		<b>22 471</b>	<b>28 619</b>
<b>Total Actif</b>		<b>34 359</b>	<b>40 916</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital		1 685	1 261
Primes et réserves		1 122	-1 525
Primes liées au capital		64 989	60 328
Réserves consolidées part du groupe		-64 687	-62 755
Réserve de conversion		820	902
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)		-3 035	-1 939
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>-228</b>	<b>-2 203</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-536</b>	<b>309</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>-764</b>	<b>-1 894</b>
Emprunts et dettes financières	7	4 632	5 865
Provisions non courantes	8	5 757	5 113
Impôts différés	18	629	779
Autres passifs non courants	16	3	151
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>11 021</b>	<b>11 909</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7	9 536	8 535
Provisions courantes	8	876	749
Fournisseurs et autres créditeurs	14	3 111	3 558
Passif d'impôt exigible	16	361	93
Autres passifs courants	15	10 219	17 967
<b>Total Passifs courants</b>		<b>24 102</b>	<b>30 901</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 123</b>	<b>42 811</b>
<b>Total Passif</b>		<b>34 359</b>	<b>40 916</b>

## 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.18-Mars.19 (12 mois)	Avril.17-Mars.18 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>
+ Amortissements et provisions	1 183	1 301
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	11	
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		
- Intérêts payés	231	168
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-712	-466
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>-3 105</b>	<b>-1 261</b>
Impôts versés	1 636	21
Variation de stocks	-126	
Variation des créances exploitation	8 394	-3 134
Variation des dettes exploitation	-8 009	-1 671
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	260	-4 805
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>		
<b>Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations</b>	<b>-328</b>	<b>-300</b>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-32</i>	<i>-32</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>		
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-296</i>	<i>-268</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>		
Développement Autofinancé		
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>-328</b>	<b>-300</b>
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)		-3
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-80	242
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Trésorerie des activités destinées à être cédées		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	-14	-259
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>-94</b>	<b>-20</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>		
<b>Encaissement net sur augmentation de capital</b>	<b>5 095</b>	<b>5 606</b>
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Augmentation et diminution des actions propres	-68	
Apports en compte courant		-101
Variation nette des emprunts	-48	892
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>6 879</i>	<i>6 200</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-1 227</i>	<i>-1 508</i>
<i>Conversion des Omanes</i>	<i>-5 700</i>	<i>-3 800</i>
Intérêts payés	-237	-168
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>		
Variation des cours des devises	11	-86
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>3 120</b>	<b>-222</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-3 246</b>	<b>-3 023</b>
Variation de trésorerie	3 120	-222
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-126</b>	<b>-3 246</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>		
	<b>3 992</b>	<b>1 059</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage	-3 097	-2 862
dont autres (découverts...)	-1 022	-1 443

\* **Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies**, ressort à -1,2 million d'euros. Cette sortie nette de trésorerie s'explique par l'impact cash des pertes constatées sur l'exercice qui s'élève à -3,1 millions d'euros (inférieur au résultat net de -3,8 millions d'euros du fait de l'impact significatif des provisions sur l'exercice), impact compensé partiellement par l'amélioration du BFR (-0,3 million d'euros) notamment du fait du réajustement des créances CIRs passées.

\* **Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, ressort à -0,4 million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (PC et imprimantes) et mobiliers de bureaux.

\* **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à +4,7 millions d'euros. Durant l'exercice, la société GECl International a émis des obligations (partiellement converties en action à la date de la clôture) à hauteur de 6,8 millions d'euros (6,1 millions nets). Ce financement a permis, notamment un désendettement à hauteur de 1,2 million d'euros (+0,2 de paiement d'intérêts).

#### 4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres								
En K€	Capital et réserves liées						Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1 260	60 328	0	1 251	-65 043	-2 203	309	-1 895
Résultat net de la période					-3 035	-3 035	-704	-3 819
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>					17	17	-31	-14
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					-63	-63	0	-63
<i>Effet d'impôt</i>					148	148	0	149
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-68	-68	-31	-99
<b>Résultat global de la période</b>					<b>-3 018</b>	<b>-3 018</b>	<b>-815</b>	<b>-3 833</b>
Augmentation de capital		5 085					5 085	5 085
Paievements fondés sur des actions								
Reclassement des actions propres					-68	-68		-68
Variation de pourcentage d'intérêt					-4	-4		-4
Autres variations					-20	-20	-30	-50
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>		<b>5 085</b>			<b>-93</b>	<b>4 992</b>	<b>-30</b>	<b>4 962</b>
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 260	65 413	0	1 251	-68 154	-229	-536	-765

Le capital social est composé de 1 68 480 277 actions d'un nominal de 0,01 €.

Il a été augmenté du fait de la conversion de 570 ORNANE / ORNAN sur l'exercice, ce qui équivaut à l'émission de 42,4 millions d'actions.

Ces conversions se sont accompagnées de l'exercice de BSA A pour un montant non significatif.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

## 5. Informations sectorielles

### 5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au cours de l'exercice 2018-19, GECI International a renforcé sa stratégie de développement en repositionnant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Cette évolution confère une meilleure lisibilité à la valeur ajoutée proposée par la Groupe à ses employés, ses partenaires et ses clients, et simplifie son modèle opérationnel au sein de chacune de ses entités.

Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.

La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service de nos clients finaux. Les expertises en High Performance Computing et en CyberSécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.

GECI International constitue la Holding.

Etat du résultat global								
En K€	Avril.18-Mars.19				Avril.17-Mars.18			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 459</b>	<b>9 264</b>		<b>29 723</b>	<b>19 606</b>	<b>7 873</b>	<b>243</b>	<b>27 722</b>
Coûts directs	-14 797	-6 468	-44	-21 310	-13 789	-5 814	-58	-19 661
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>5 661</b>	<b>2 795</b>	<b>-44</b>	<b>8 412</b>	<b>5 817</b>	<b>2 059</b>	<b>185</b>	<b>8 061</b>
% du chiffre d'affaires	27,7%	30,2%		28,3%	29,7%	26,2%		29,1%
Coûts généraux et administratifs	-3 370	-1 999	-2 945	-8 315	-3 714	-1 595	-2 809	-8 118
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>2 291</b>	<b>796</b>	<b>-2 990</b>	<b>97</b>	<b>2 103</b>	<b>464</b>	<b>-2 624</b>	<b>-57</b>
% du chiffre d'affaires	11,2%	8,6%		0,3%	10,7%	5,9%		-0,2%
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3 291		-515	-3 806	-1 112	-93	-1 003	-2 207
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>-1 000</b>	<b>796</b>	<b>-3 505</b>	<b>-3 709</b>	<b>992</b>	<b>371</b>	<b>-3 627</b>	<b>-2 264</b>
Coût de l'endettement financier net	-207	-25	5	-226	-253	-65	-31	-349
Autres charges et produits financiers	22	70	4	95	-7	-116	7	-116
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-1 185</b>	<b>842</b>	<b>-3 496</b>	<b>-3 839</b>	<b>731</b>	<b>190</b>	<b>-3 651</b>	<b>-2 730</b>
Impôts sur les bénéfices	-823	691	153	21	172	32	262	466
<b>Résultat net</b>	<b>-2 008</b>	<b>1 532</b>	<b>-3 343</b>	<b>-3 819</b>	<b>904</b>	<b>222</b>	<b>-3 389</b>	<b>-2 263</b>

## 5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.18-Mars.19			Avril.17-Mars.18				
	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
	Actifs sectoriels	23 563	10 796	34 359	Actifs sectoriels	37 278	3 638	40 916
	<b>Total Actif</b>	<b>23 563</b>	<b>10 796</b>	<b>34 359</b>	<b>Total Actif</b>	<b>37 278</b>	<b>3 638</b>	<b>40 916</b>
	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
	Capitaux propres		-764	-764	Capitaux propres		-1 894	-1 894
	Passif sectoriels	28 688	6 434	35 123	Passif sectoriels	38 224	4 586	42 810
	<b>Total Passif</b>	<b>28 688</b>	<b>5 670</b>	<b>34 359</b>	<b>Total Passif</b>	<b>38 224</b>	<b>2 692</b>	<b>40 916</b>

## 5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.18-Mars.19					Avril.17-Mars.18						
	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur	Total	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur	Total
	Actifs non Courants Sectoriels	21 912		449		22 361	Actifs non Courants Sectoriels	17 301		127		17 428
	<b>Total Actif non courant</b>	<b>21 912</b>	<b>0</b>	<b>449</b>	<b>0</b>	<b>22 361</b>	<b>Total Actif non courant</b>	<b>17 301</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>17 428</b>

## 6. Notes Annexes

### 6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe poursuit sa politique de redressement. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc).

- **Mise en place d'un financement à moyen terme**

**Le Groupe a émis sur l'exercice les 2,8 millions d'euros d'ORNANE restantes de l'engagement global initial de 10 millions d'euros et 4,0 millions d'euros d'ORNANE liés à un nouvel engagement signé en février 2019. Cette nouvelle opération a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 21 septembre 2018.**

Le Groupe avait émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société avait, par la suite, conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions

d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a ainsi pu réaliser des tirages à son initiative.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), les BSAR YA2 issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA, issus sur une partie des tranches émises ultérieurement (cf. tableau ci-dessous)

Sur les exercices précédents, trois tranches de, respectivement 100, 300 et 320 ORNANE avaient été émises.

Sur l'exercice 2018/2019, les 280 ORNANE restantes ont été émises :

- une première fois le 11 juin 2018 à hauteur de 200 obligations qui ont donné lieu à la création de 15 270 559 nouvelles actions. Cette émission s'est accompagnée de l'émission de 5 263 157 BSAR YA.

- une dernière fois le 28 août 2018 à hauteur de 80 obligations qui ont donné lieu à la création de 8 151 514 nouvelles actions. Cette émission ne s'est pas accompagnée d'émission de BSAR YA.

La totalité des actions relatives à ces tranches ont été émises au cours de l'exercice.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné l'émission d'ORNANE d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Sur l'exercice 2018/2019, 50 476 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 619 actions nouvelles, pour un montant global de 3 407€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

Le Groupe a émis le 13 février 2019, quatre millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total).

Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECI précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société.

En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE peuvent être converties en actions GECE à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 septembre 2018 aux termes de sa 14ème résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé le 5 décembre 2018 l'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Ces financements ont permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer son besoin en fonds de roulement.

	Au 31 mars 2019	Tranche 19/12/2016	Tranche 31/07/2017	Tranche 07/02/2018	Tranche 11/06/2018	Tranche 28/08/2018	Tranche 13/02/2019
ORNAN Yorkville	Nombre d'ORNAN tirées						400
	Nombre d'ORNAN converties						20
	Nombre d'actions créées						1 818 181
ORNANES Yorkville	Nombre d'ORNANE tirées	100	300	320	200	80	
	Nombre d'ORNANE converties	100	300	320	200	80	
	Nombre d'actions créées	3 211 392	30 275 227	19 918 707	15 270 559	8 151 514	
BSAs Yorkville	Nombre de BSAR YA en circulation*	877 192	-	7 272 727	5 263 157	-	-
	Nombre de BSAR YA2 en circulation**	-	44 444 444	-	-	-	-
	Valeur du BSA	=0,57€	=0,27€ / 4	=0,22€	=0,19€		
	Échéance	19/12/2020	31/07/2021	07/02/2022	11/06/2022		
	Nombre de BSAR convertis	-	-	-	-	-	-
BSAs aux actionnaires	Nombre de BSAR A en circulation**		76 662 030				
	Valeur du BSA		=0,27€ / 4				
	Échéance		31/07/2021				
	Nombre de BSAR A convertis		850 120				

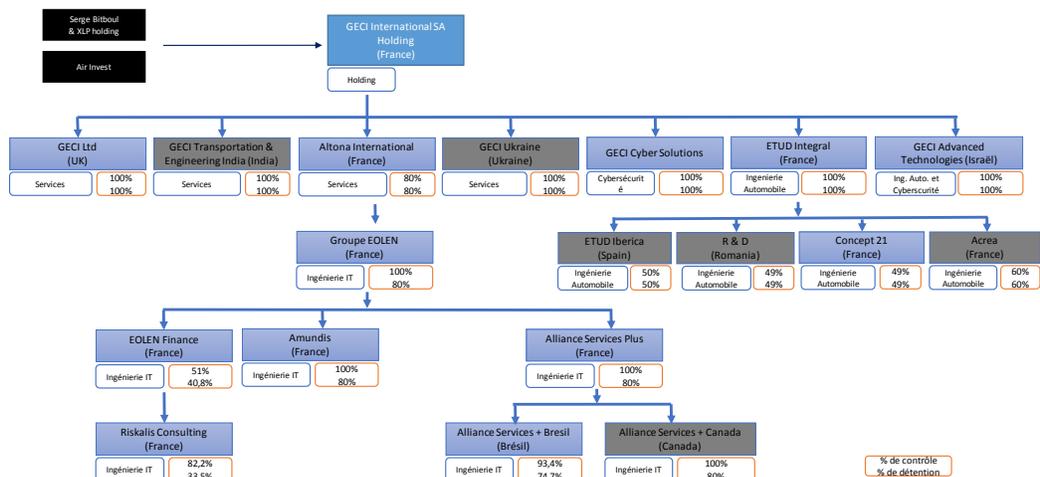
\* Parité 1 pour 1

\*\* Parité 4 pour 1

### • Simplification du Groupe

La société Groupe EOLEN a décidé la dissolution sans liquidation de la société EOLEN, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

Suite à ces opérations, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



## 6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Au 8 juillet et postérieurement à la clôture, 80 ORNANES ont été converties et ont donné lieu à la création de 9 500 000 actions nouvelles.

Le 11 juin 2019, GECE a créé une nouvelle société afin d'abriter des nouvelles activités de Centre De Service, GECE Intec.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de fermer les filiales dormantes du Groupe (ACREA et ETUD Roumanie – filiales d'ETUD Integral – et AS+ Canada – filiale de ALLIANCE SERVICES Plus).

## 6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe sur les faits marquants (6.1).

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acraa, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

La société EOLEN a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société Groupe EOLEN, depuis le 1er avril 2018.

La société GECE Cyber Sécurité, société nouvelle créée en novembre 2018 et est, depuis son acquisition, intégrée globalement au périmètre 31 mars 2019 (détention à 100% du capital par le Groupe).

La société GECE South Africa a été dissoute et par conséquent sortie du périmètre.

#### 6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2019, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2019.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 juillet 2019. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour le 19 septembre 2019.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2018 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2019, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2019 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2020. A ce titre, un plan de trésorerie a été soumis aux auditeurs et validé par le Conseil d'administration du 24 juillet, basé sur le budget lui-même validé par le Conseil d'administration du 22 mai. Le suivi de ce plan se fait quotidiennement, et présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et une actualisation de ce plan de trésorerie présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 24 juillet 2019.

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient lui permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2019 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales

du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,3 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcé son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

### 6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2018

- IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilité de couverture », adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016. Cette norme remplace la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Le Groupe applique les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et à la dépréciation des actifs financiers à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Les conséquences de l'entrée en vigueur de la norme, notamment en ce qui concerne le traitement des renégociations de dettes, n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », adopté par l'Union européenne le 22 septembre 2016. L'IASB et le FASB ont publié en mai 2014 la norme IFRS 15, qui révisé les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et remplace les normes IAS 18, Produits des Activités Ordinaires et IAS 11, Contrats de Construction. IFRS 15 établit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation des produits résultant de contrats avec les clients doit traduire le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit lors du transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

Amendements à IFRS 15, adoptés par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Il s'agit de clarifications apportées à la norme IFRS 15 : identification des obligations de performance, mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », licences, dispositions transitoires. Le Groupe n'a pas constaté d'impact sur le résultat et les capitaux propres.

- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 en combinaison IFRS 4 Contrats d'assurance », adoptés par l'Union européenne le 3 novembre 2017. Ils visent à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurances remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17).

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », adoptés par l'Union européenne le 26 février 2018. Cet amendement a trois volets qui concernent : les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale, et une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres

- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016), adoptées par l'Union

Européenne le 7 février 2018. Ces améliorations apportent des amendements mineurs aux normes IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

- Amendements à IAS 40 « Transfert d'immeubles de placement », adoptés par l'Union européenne le 14 mars 2018. L'IASB précise les paragraphes 57 et 58 de la norme IAS 40. Une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie « Immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme et qu'il y a des indications attestant de ce changement.
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », adopté par l'Union européenne le 28 mars 2018. Cette interprétation traite la question du cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2018 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### 6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2019

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2018. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

- IFRS 16 « Contrats de location », adopté par l'Union européenne le 31 octobre 2017 ; La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). Le changement le plus important est que tous les contrats de location concernés seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs.
- Amendement à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative », publié le 12 octobre 2017 ; adopté par l'Union européenne le 22 mars 2018 ; La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.

Au 31 mars 2019, le Groupe n'a pas adopté ces interprétations par anticipation et est en cours d'analyse des impacts potentiels.

#### 6.7. Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne

Nouvelle norme en attente d'adoption par l'Union Européenne dont l'application est possible à partir du 1er janvier 2019 :

- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », publiés le 12 octobre 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), publiées le 12 décembre 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB. Ces améliorations apportent des modifications aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », IFRS 11 « Partenariats », IAS 23 « Coûts d'emprunts » et IAS 12 « Impôt sur le résultat ».
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime », publiés le 7 février 2018 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines », publiée le 7 juin 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- IFRS 17 « Contrats d'assurance », publié le 18 mai 2017 ; La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2021 selon l'IASB. La norme IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. Cette norme est sans impact sur les comptes.
- Amendements au cadre conceptuel des IFRS, publiés le 29 mars 2018 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2019. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2020 selon l'IASB.

Au 31 mars 2019, le Groupe n'a pas adopté ces interprétations et est en cours d'analyse des impacts potentiels.

## 6.8. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2019.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

## 6.9. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il

détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 6.3.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2019 à l'exception des filiales brésilienne et israélienne.

## 6.10. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

## 6.11. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

### 6.12. Instruments financiers

- **Instruments financiers non dérivés.** Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

- **Placements détenus jusqu'à leur échéance.** Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- **Actifs financiers disponibles à la vente.** Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.
- **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.** Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.
- **Autres.** Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

### 6.13. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

### 6.14. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

### 6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

### 6.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

### 6.17. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

### 6.18. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

### 6.19. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du de l'ANC 2013-03 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

### 6.20. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

### 6.21. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

### 6.22. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

### 6.23. Immobilisations

#### Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la

durée de vie prévue :	
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

#### **Immobilisations financières**

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

#### **6.24. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

#### **6.25. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés

à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

### 6.26. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

### 6.27. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

### 6.28. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,10 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 21,9 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,

- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

### 6.29. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

### 6.30. Gestion du risque financier

**Introduction.** Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

**Risque de crédit.** Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

**Risque de liquidité.** Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2019	Courant	Non Courant	Total
Emprunt bancaires	1 375	1 013	<b>2 388</b>
Autres dettes financières	4 042	3 619	<b>7 661</b>
Avances perçues du Factor	3 097		<b>3 097</b>
Découverts et autres	1 022		<b>1 022</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>	<b>14 168</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>-3 992</b>		<b>-3 992</b>
<b>Endettement net</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>	<b>10 175</b>

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2019, s'établissent à 14,2 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,23 million d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en-cours de remboursement (2,4 millions d'euros de capital restant dû à fin mars 2019)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 1,0 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3,1 millions d'euros
- des émissions d'ORNANE enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 3,6 millions d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,2 million d'euros).

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'étalement. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure.

**Risque de marché.** Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

## Risque de taux d'intérêt.

Au 31 Mars 2019 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2019
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	5 418	4 118	4 632				10 049	4 118	14 168
Autres passifs non courants	3						3		3
Dettes fournisseurs	3 111						3 111		3 111
Impôts	990						990		990
Autres passifs courants	10 219						10 219		10 219
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-3 992						-3 992		-3 992
<b>Position nette</b>	<b>15 748</b>	<b>4 118</b>	<b>4 632</b>				<b>20 379</b>	<b>4 118</b>	<b>24 498</b>

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNANE non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts à hauteur de 1,2 million d'euros cette année et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Bancaires	2 388	1 375	1 013		3 557
Autres dettes financières	565	396	169		563
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNANE	3 646	3 646			2 525
Factor	3 097	3 097			2 862
Découverts et autres	1 022	1 022			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>14 168</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>9 536</i>	<i>9 536</i>			<i>8 709</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 632</i>		<i>4 632</i>		<i>5 690</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-3 992</b>	<b>-3 992</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>10 175</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>		<b>13 341</b>

Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. Sa date d'échéance est septembre 2019,
- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,5 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. Sa date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,5 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2019 Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

Le groupe EOLEN a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE Services Plus. La commission

spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

**Risque de change.** Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- L'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
- Les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- Le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et l'Afrique du Sud)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 18,1 millions de Réal Brésilien (BRL) sur la période d'avril 2018 à mars 2019, soit 4,1 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de -16 % sur le taux moyen et -7 % sur le taux de clôture). La dégradation du taux de change du real a eu un impact sur le chiffre d'affaires de 0,7 million d'euros.

Le chiffre d'affaires de la filiale GECI Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1,9 million de dollar (USD) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2018 à mars 2019), soit 1,6 millions d'euros. La hausse des taux n'a pas été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de +1 % sur le taux moyen et +9 % sur le taux de clôture).

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2018/2019	Taux moyen 2017/2018
Royaume Uni - GBP	1,16509	1,14299	1,13381	1,13372
Inde - INR	0,01287	0,01245	0,01235	0,01336
Canada - CAD	0,66667	0,62913	0,65833	0,66313
Brésil - BRL	0,22797	0,24759	0,22829	0,26559
Israël - NIS	0,24531	0,23115	0,23730	0,23641

## 7. Notes sur les comptes consolidés

### Note 1 : Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Facturations	29 723	27 722
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>	<b>29 723</b>	<b>27 722</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé (opérations inter compagnies éliminées).

Nouvelles Rubriques RFA	Avril.18-Mars.19						Avril.17-Mars.18									
	Conseil en technologie		Transformation Digitale		TOTAL		Conseil en technologie		Transformation Digitale		Holding		TOTAL			
France	7 455	80%	16 325	80%	23 779	80%	6 014	76%	11 033	73%	4 502	100%	243	100%	21 791	79%
Union Européenne																
Autres Zones	1 809	20%	4 134		5 943	20%	1 859	24%	4 072						5 931	21%
<b>Total Consolidé</b>	<b>9 263</b>	<b>100%</b>	<b>20 459</b>	<b>100%</b>	<b>29 723</b>	<b>100%</b>	<b>7 873</b>	<b>100%</b>	<b>15 104</b>	<b>100%</b>	<b>4 502</b>	<b>100%</b>	<b>243</b>	<b>100%</b>	<b>27 722</b>	<b>100%</b>

Nouvelles Rubriques RFA	Avril.18-Mars.19						Avril.17-Mars.18									
	Conseil en technologie		Transformation Digitale		TOTAL		Conseil en technologie		Transformation Digitale		Holding		TOTAL			
Formation	1 609	17%			1 609	5%	1 859	24%							1 859	7%
Banque & Assurances			3 624	18%	3 624	12%									4 502	16%
Télécoms & Multimédia			8 864	43%	8 864	30%			9 587	63%	4 502	100%			9 587	35%
Energie Transport Industrie	7 654	83%			7 654	26%	6 014	76%							6 014	22%
Ingérence			5 814	28%	5 814	20%			3 261	22%					3 261	12%
HPC			2 158	11%	2 158	7%			2 256	15%					2 256	8%
Autres												243	100%		243	1%
<b>Total Consolidé</b>	<b>9 263</b>	<b>100%</b>	<b>20 459</b>	<b>100%</b>	<b>29 723</b>	<b>100%</b>	<b>7 873</b>	<b>100%</b>	<b>15 104</b>	<b>100%</b>	<b>4 502</b>	<b>100%</b>	<b>243</b>	<b>100%</b>	<b>27 722</b>	<b>100%</b>

Ce tableau présente également le nouveau découpage du chiffre d'affaires du RFA, dans lequel nous présentons d'un côté le chiffre d'affaires généré par le « Conseil en technologie » (anciennement nommé « Ingénierie ») versus la « Transformation Digitale » qui regroupe le chiffre d'affaires lié à « l'Informatique et Telecoms » et à la « Finance ».

### Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Frais de personnel	14 928	14 191
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	5 034	5 416
Amortissements et provisions	13	7
Achats de marchandises	1 833	940
Provisions sur Stocks		
Autres Produits (CIR)	-691	-684
Licences informatiques et autres charges	84	179
<b>Coûts Directs</b>	<b>21 201</b>	<b>20 049</b>

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

## Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Frais de personnel	4 292	4 004
Loyers et frais de locaux	712	856
Frais de télécommunication et frais postaux	118	103
Honoraires, consultants, contractors	1 064	1 590
Frais de représentation (Marketing)	73	10
Impôts et Taxes	303	427
Amortissements et provisions	186	-162
Frais véhicules de société	89	46
Assurances	87	100
Frais bancaires	45	89
Frais de Recrutement et Formation	296	239
Affacturage	85	81
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	246	199
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	38	56
Autres charges	885	479
<b>Frais généraux</b>	<b>8 520</b>	<b>8 118</b>

## Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Charges annulation avantages fiscaux	-2 240	
Pénalités	-192	-210
Provisions Nettes Risques fiscaux	-522	-943
Dotations Incorporelles Clientèle	-600	-600
Dépréciation GW	-110	-105
Différence Intercos entre filiales Eolen		
Clause Earn Out	171	-368
Autres	-313	19
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-3 807</b>	<b>-2 207</b>

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les charges pour annulation d'avantage fiscaux concernent les sociétés Groupe EOLEN en pour 0,9 million d'euros, EOLEN Finance pour 0,3 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et RISKALIS pour 0,1 million d'euros.

- Les pénalités sont relatives à des majorations de retard et concerne majoritairement Groupe EOLEN.
- Suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR) les sociétés Groupe EOLEN (0,5 million d'euros) et « ALLIANCE Services Plus » (1,1 million d'euros), il a été provisionné 1,8 million d'euros de provisions pour risques.
- Les reprises de provision qui sont à mettre en face des charges exceptionnelles évoquées précédemment sont d'un montant de 1,2 million d'euros et concernent EOLEN Finance pour 0,2 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et Groupe EOLEN pour 0,3 million d'euros.
- Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « Israel » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 0,1 million d'euros.

#### Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Revenu financier (Placement...)	5	14
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	-231	-364
<b>Coût de l'endettement Financier net</b>	<b>-226</b>	<b>-350</b>
Gains et pertes de change	118	-113
Actualisation des indemnités de fin carrière	-9	-14
Provision dépréciation immobilisations financières	-41	
Autres	28	10
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>96</b>	<b>-117</b>

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

## Note 6 : Immobilisations

## Immobilisations incorporelles et corporelles.

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles					Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	<b>1 599</b>	<b>3 875</b>	<b>9 484</b>	<b>14 958</b>	<b>482</b>	<b>355</b>	<b>811</b>	<b>172</b>	<b>1 820</b>	<b>16 778</b>
Acquisitions	32			32		135	163		298	330
Crédit bail										
Cessions							-5		-5	-5
Ecart conversion	-2			-2	-1	-2	-7		-10	-12
Variation de périmètre	1			1						1
Autres (reclassement)	-7	35	-28			333	-185	-160	-12	-12
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>1 624</b>	<b>3 910</b>	<b>9 456</b>	<b>14 990</b>	<b>481</b>	<b>821</b>	<b>776</b>	<b>12</b>	<b>2 091</b>	<b>17 080</b>
<b>Amortissements au 31 mars 18</b>	<b>1 521</b>	<b>1 734</b>	<b>1 516</b>	<b>4 771</b>	<b>472</b>	<b>278</b>	<b>662</b>		<b>1 412</b>	<b>6 182</b>
Dotation	39	110	600	749	1	65	38		104	853
Variation de périmètre										
Reprise sur cessions							-5		-5	-5
Ecart conversion	0			0	-1	-1			-1	-1
Autres (reclassement)	-7	35	-28			251	-265		-14	-14
<b>Amortissements au 31 Mars 2019</b>	<b>1 553</b>	<b>1 879</b>	<b>2 088</b>	<b>5 520</b>	<b>473</b>	<b>593</b>	<b>429</b>		<b>1 495</b>	<b>7 015</b>
<b>Valeur Netto au 31 Mars 2019</b>	<b>71</b>	<b>2 031</b>	<b>7 368</b>	<b>9 470</b>	<b>8</b>	<b>228</b>	<b>347</b>	<b>12</b>	<b>595</b>	<b>10 065</b>

**Goodwill.** Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Conseil en technologie » d'une part et « Transformation Digitale » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECE International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque EOLEN à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés EOLEN, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

**La marque « EOLEN ».** La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence à la date d'acquisition, bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

**La marque « ETUD Integral ».** La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

**Relations Clients.** Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu. Il n'y a pas eu de remise en cause de cette analyse depuis l'acquisition, et le portefeuille client continue d'être amorti.

**Tests de perte de valeur.** Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

## Transformation Digitale France

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	7 368	7 780	8 238	8 751	9 331
1,5%	7 575	8 019	<b>8 516</b>	9 078	9 717
2,0%	7 806	<b>8 287</b>	<b>8 831</b>	<b>9 450</b>	10 160
2,5%	8 065	8 591	<b>9 190</b>	9 878	10 676
3,0%	8 358	8 937	9 603	10 376	11 283

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	2 661	3 072	3 530	4 043	4 623
1,5%	2 867	3 311	<b>3 808</b>	4 370	5 009
2,0%	3 098	<b>3 580</b>	<b>4 123</b>	<b>4 742</b>	5 452
2,5%	3 357	3 883	<b>4 482</b>	5 170	5 968
3,0%	3 650	4 230	4 895	5 668	6 575

## Conseil en Technologie France

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	8 190	8 575	9 003	9 482	10 021
1,5%	8 503	8 927	<b>9 402</b>	9 937	10 544
2,0%	8 852	<b>9 323</b>	<b>9 853</b>	<b>10 456</b>	11 146
2,5%	9 245	9 770	<b>10 368</b>	11 052	11 846
3,0%	9 688	10 281	10 960	11 747	12 670

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	6 277	6 662	7 090	7 569	8 108
1,5%	6 590	7 014	<b>7 489</b>	8 024	8 631
2,0%	6 939	<b>7 410</b>	<b>7 940</b>	<b>8 543</b>	9 233
2,5%	7 332	7 858	<b>8 455</b>	9 140	9 933
3,0%	7 775	8 368	9 047	9 834	10 757

## Israël

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,6%	11,1%	10,6%	10,1%	9,6%
1,0%	13	21	31	42	54
1,5%	8	17	<b>26</b>	37	49
2,0%	3	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	44
2,5%	(3)	5	<b>15</b>	26	38
3,0%	(10)	(1)	8	19	31

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,6%	11,1%	10,6%	10,1%	9,6%
1,0%	(188)	(179)	(169)	(159)	(147)
1,5%	(193)	(184)	(174)	(163)	(151)
2,0%	(198)	<b>(189)</b>	<b>(179)</b>	<b>(169)</b>	(156)
2,5%	(204)	(195)	<b>(186)</b>	(175)	(162)
3,0%	(210)	(202)	(192)	(181)	(169)

Les travaux réalisés font apparaître une situation d'impairment au 31 mars 2019 pour l'UGT GAT Israël. Il a été décidé de déprécier totalement le Goodwill de cette dernière UGT pour un montant de 0,1 million d'euros.

31/03/2019

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Transformation Digitale France	4 708	8 865	73,7%	<b>4 157</b>	47%	9,6%	2,0%	Non
Conseil en Technologie France	1 913	9 886	63,3%	<b>7 973</b>	81%	9,6%	2,0%	Non
Israël (Conseil en Techno.)	200	23	564,4%	<b>-178</b>	-	10,5%	2,0%	Oui
<b>Total</b>	<b>7 739</b>	<b>19 849</b>		<b>12 109</b>				

(\*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

## Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2019

UGT	Goodwill & autres incorporels	BFR	TOTAL VNC BRUTE	Retraitement ETI	TOTAL VNC après Retraitement
<i>en k€</i>					
Transformation Digitale France	3 083	2 072	<b>5 155</b>	<b>-448</b>	<b>4 708</b>
Conseil en Technologie France	1 465	0	<b>1 465</b>	<b>448</b>	<b>1 913</b>
Israël (GAT)	110	91	<b>200</b>		<b>200</b>
<b>Total général</b>			<b>7 739</b>	<b>0</b>	<b>7 739</b>

Source: Management GECE International

Hors l'UGT Israël, la marge de confort ressort positive sur toutes les UGTs.

Afin de présenter les variations avec N-1, nous avons extrapolé les données de l'an dernier avec le découpage de cette année dans le tableau suivant :

31/03/2018

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Transformation Digitale France	5 900	20 577	105%	14 677	71%	9,6%	2,0%	Non
Conseil en Technologie France	2 981	3 879	90%	898	23%	9,6%	2,0%	Non
Israel (Conseil en Techno.)	0	170	144,8%	170	100%	10,6%	2,0%	Non
<b>Total</b>	<b>9 848</b>	<b>28 676</b>		<b>18 828</b>				

(\*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

Les VE de l'UGT Transformation Digitale en France regroupant les pôles Télécommunication, Finance, HPC, Infogérance et, prochainement, la Cybersécurité diminuent par rapport à mars 2018 en lien avec la revue à la baisse du BP compte tenu d'un ralentissement de la croissance espérée dans le secteur de l'Assistance Technique et de l'Infogérance néanmoins partiellement compensé par notre réorientation stratégique vers les activités liées à la Cybersécurité.

La VE de l'UGT Conseil en Technologie en France regroupant les activités de la société Etud Integral (dans la conception de voitures autonomes) et une partie des activités d'EOLEN liées à l'Ingénierie dans l'Energie notamment s'est considérablement améliorée du fait des nouvelles projections basées sur l'amélioration des performances de l'UGT sur l'exercice. L'amélioration de ses performances a été le fruit d'actions commerciales et du développement de partenariats solides grâce à l'expertise développée chez Etud Integral.

Le taux d'actualisation a été déterminé à 9,6% au 31 mars 2019 pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 9.1%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2019 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,0% à 3,0%.

## Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2019	UGT France			UGT Israel		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque <sup>(1)</sup>	0,5%	0,9%	1,3%	0,5%	0,9%	1,3%
Prime de Risque du Marché <sup>(2)</sup>	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Bêta Désendetté <sup>(3)</sup>	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
D/E <sup>(4)</sup>	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%
Bêta Réendetté <sup>(5)</sup>	0,85	0,85	0,85	0,86	0,86	0,86
Prime de Risque Spécifique <sup>(6)</sup>		4,0%			4,0%	
Prime de risque Pays <sup>(7)</sup>		0,0%			1,6%	
<b>Coût des Fonds Propres</b>	<b>10,9%</b>	<b>11,3%</b>	<b>11,7%</b>	<b>11,8%</b>	<b>12,9%</b>	<b>12,6%</b>
Taux Sans Risque	0,5%	0,9%	1,3%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen <sup>(8)</sup>	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
<b>Coût de la Dette avant Impôt</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,4%</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,5%</b>
Taux d'IS <sup>(9)</sup>	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
<b>Coût de la Dette après Impôt</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,5%</b>
D/(D+E)	18%	18%	18%	18%	18%	18%
E/(D+E)	82%	82%	82%	82%	82%	82%
<b>CMPC N</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,1%</b>	<b>10,1%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,9%</b>
<b>CMPC N-1</b>	<b>9,3%</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,6%</b>	<b>11,0%</b>
Ecart N vs. N-1	(0,1)%	0,0%	0,1%	(0,1)%	0,5%	(0,0)%

## Immobilisations financières.

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			Total
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	<b>329</b>	<b>123</b>	<b>11</b>	<b>361</b>	<b>823</b>
Acquisitions/Augmentations				387	387
Variation de Périmètre				-1	-1
Cessions/Remboursements				-307	-307
Ecart conversion					
Autres	5				5
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>334</b>	<b>123</b>	<b>11</b>	<b>439</b>	<b>907</b>
<b>Dépréciations au 31 mars 18</b>	<b>181</b>	<b>100</b>			<b>281</b>
Dotation	18	23			41
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion					
Autres	5				5
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>204</b>	<b>123</b>			<b>327</b>
<b>Valeur Nette au 31 Mars 2019</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>439</b>	<b>580</b>

## Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers.

En K€	Au 31 Mars 2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	580	580			580	
Clients et comptes rattachés	8 734	8 734			8 734	
Impôts	6 996	6 996			6 996	
Autres actifs courants	3 861	3 861			3 861	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 992	3 992	3 992			
<b>Actifs</b>	<b>24 164</b>	<b>24 164</b>	<b>3 992</b>		<b>20 171</b>	
Dettes financières	14 168	14 168				14 168
Autres passifs non courants	3	3				3
Dettes fournisseurs	3 111	3 111				3 111
Impôts	990	990				990
Autres passifs courants	10 219	10 219				10 219
<b>Passifs</b>	<b>28 490</b>	<b>28 490</b>				<b>28 490</b>

## Note 7 : Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Bancaires	2 388	1 375	1 013		3 557
Autres dettes financières	565	396	169		563
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNANE	3 646	3 646			2 525
Factor	3 097	3 097			2 862
Découverts et autres	1 022	1 022			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>14 168</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>9 536</i>	<i>9 536</i>			<i>8 709</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 632</i>		<i>4 632</i>		<i>5 690</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-3 992</b>	<b>-3 992</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>10 175</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>		<b>13 341</b>

A fin mars 2019, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

Les dettes bancaires (2,4 millions d'euros) concernent les sociétés EOLEN.

La Société a émis, le 13 février 2019, des ORNANE pour une valeur de 4 millions d'euros. A fin mars 2019, il restait 380 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 3,8 millions d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros).

Par ailleurs, les créances des sociétés EOLEN sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

## Note 8 : Provisions

En k€	Mars.18	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global	Reclassement	Mars.19
Provisions clients	3 375		192	74	47			3 446
Provisions autres actifs courants	56							56
Provisions retraites et assimilées	629		82	23		63		751
Provision pour risques et litiges	4 484		1 716			-1 194		5 006
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 114</b>		<b>1 797</b>	<b>23</b>		<b>-1 131</b>		<b>5 757</b>
Litiges prud'hommaux	413		110	95	78			350
Autres Litiges	526							526
<b>Provisions courantes</b>	<b>939</b>		<b>110</b>	<b>95</b>	<b>78</b>			<b>876</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>9 483</b>		<b>2 099</b>	<b>192</b>	<b>126</b>	<b>-1 131</b>		<b>10 134</b>

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont le plus significatifs.

### **Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

**Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECE International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECE INTERNATIONAL a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECE International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.

si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité « à 10% du résultat annuel net » de la société GECE INTERNATIONAL.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

**La procédure introduite par des actionnaires de GECE AVIATION :** La Société GECE INTERNATIONAL a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13

actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le dossier devrait être plaidé devant la Juridiction le 28 octobre 2019. Compte tenu des éléments juridiques développés, de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

### **Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

#### **Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA INTERNATIONAL au cédant des sociétés EOLEN**

Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA INTERNATIONAL. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 millions d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 millions d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA INTERNATIONAL ont interjeté appel, et l'examen du dossier est pour l'instant fixé au 4ème trimestre 2019. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

#### **Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECE INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL et GROUPE EOLEN**

sur la validité de la cession et ses conséquences : Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement du prix à hauteur de 3 millions et soit la remise de 5 millions d'actions de GECE INTERNATIONAL, soit un complément de 0,7 million d'euros.

Les sociétés GECE INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros. Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016. Les sociétés GECE International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise portant sur l'analyse de la comptabilité fournie dans le cadre de la cession et le caractère loyal de l'information. L'expertise est en cours à ce jour, et devrait prendre fin en février 2020. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur)

**Le volet pénal de l'affaire :** Le Cédant de la société et la société ANTHEA ont fait citer la société GECE INTERNATIONAL et la société ALTONA INTERNATIONAL devant une juridiction pénale et

sollicitent la réparation d'un prétendu préjudice moral allégué. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN. La Société GECI International et ALTONA INTERNATIONAL, qui contestent fermement les accusations, ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils. Par ailleurs, suite aux nombreuses irrégularités commises, et déjà décrites, le Groupe EOLEN a également déposé plusieurs plaintes pénales visant des délits financiers.

Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI INTERNATIONAL a choisi de ne rien provisionner.

### **Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :**

**Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :** Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Ces procédures sont au stade de la mise en état.

**Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS :** Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le REX de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le REX 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Groupe EOLEN conteste les retraitements, qui ne tiennent pas compte du coût des prestations réalisées par la holding au bénéfice de la société ALLIANCE SERVICES PLUS. La société fera valoir ses arguments dans le cadre de la procédure en cours. Par ailleurs une médiation a été ordonnée. La somme de 0,14 million d'euros a été provisionnée : cette somme correspond au complément de prix que la Société a calculé après les retraitements qu'elle invoque.

### **Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession :**

Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN FINANCE en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le dossier devrait être examiné par la Cour en octobre 2019, et une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

**Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire :** Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI INTERNATIONAL. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

### **Les litiges propres à la société GECI INTERNATIONAL :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,20 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI INTERNATIONAL a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,60 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

### **Les litiges en droit social :**

En cours d'exercice, aucune condamnation significative et exceptionnelle n'a été prononcée contre une société du Groupe.

Le Groupe a provisionné au 31 mars 2019 pour les dossiers en cours la somme qu'il estimait comme prudente et raisonnable, soit la somme de 0,22 million pour 13 dossiers.

### **Les Contrôles fiscaux :**

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'événement notable survenu post-exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.

Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant sur :

- Pour la société EOLEN Finance :  
Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration

Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,10 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la société EOLEN Energie :

Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la Société ALLIANCE SERVICES Plus :

Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la société Groupe EOLEN :

Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

La somme globale des remboursements engendrés par les redressements finaux s'élève à 1,99 million d'euros. Cet accord prévoit un règlement de 20% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro X 12). Des compensations avec des CIR postérieurs validés sont envisagés. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de Trésorerie du Groupe.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

- CIR 2012-2013 - société AMUNDIS:

Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.

- CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECl International a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

#### Note 9 : Stocks et encours

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Stocks de pièces		
Encours de production	130	
<b>Stocks et encours</b>	<b>130</b>	

#### Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

#### Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Clients et compte rattachés	10 781	11 859
Provisions sur comptes clients	-3 446	-3 375
Factures à établir	1 399	1 704
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>8 734</b>	<b>10 188</b>

#### Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 8,9 millions d'euros, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,3 million d'euros (concernant le HPC sur les projets CEA).

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2015) et CICE (2013 à 2015) des filiales du groupe EOLEN. Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours (cf Note 8 : Provisions).

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Avances Fournisseurs	62	116
Créances sociales	183	339
Créances fiscales hors impôt	2 691	8 446
Charges constatées d'avance	282	254
Créances diverses	644	1 062
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 861</b>	<b>10 216</b>
Créances d'impôt	5 752	7 154
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>5 752</b>	<b>7 154</b>

### Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

### Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 726	2 053
Factures non parvenues	1 385	1 505
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 111</b>	<b>3 558</b>

### Note 15 : Autres passifs courants

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Dettes sociales	3 683	3 697
Dettes fiscales	5 329	13 329
Comptes clients créditeurs	901	758
Dettes diverses	224	83
Produits constatés d'avance	81	100
<b>Autres passifs courants</b>	<b>10 219</b>	<b>17 967</b>
Dettes d'impôts	361	93
<b>Passif d'impôt exigible</b>	<b>361</b>	<b>93</b>

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN » (2,4 millions d'euros), « Etud Intégral » (3,6 millions d'euros) et « ALLIANCE Services plus France » (1,1 million d'euros).

Une grande partie concerne des dettes de TVA (5.3 millions d'euros), des dettes sociales (3.7 millions d'euros) liées aux charges de personnel.

## Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Impôts courants	-65	-226
Impôts différés	85	692
<b>Charge d'impôts</b>	<b>21</b>	<b>466</b>

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Résultat net	-3 819	-2 264
<b>Neutralisations</b>		
Charges d'impôt	-21	-466
Résultat des activités abandonnées		
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	-3 839	-2 730
Taux courant impôt d'imposition en France	31,0%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-1 190	-939
Différence permanente liée	5	-402
Différences temporaires	840	
Divers		-57
Impact ID	79	148
Ecart de taux d'imposition	10	-28
Dépréciation du Goodwill		18
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	236	794
<b>Charges d'impôt du Groupe</b>	<b>-21</b>	<b>-466</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>0,54%</b>	<b>17,07%</b>

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

En k€	Mars.18	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.19
Provision pour avantages au personnel	25	15	149	188
Activation de déficits	1 136	-79		1 057
Goodwill affecté	-779	150		-629
<b>Impôts différés Net</b>	<b>382</b>	<b>85</b>	<b>149</b>	<b>615</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>1 160</b>			<b>1 245</b>
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>-779</b>			<b>-629</b>

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des prévisionnels selon les événements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces prévisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 1,1 M€ avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de 0,4 M€.

Par ailleurs, le goodwill issu de l'acquisition du groupe EOLEN et d'Etud Intégrale engendre par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,26 M€.

## Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.18 Base en Euros	Exercice	Ljasse 2019	Activation	Mars.19 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECl International	53 769	625	54 394		54 394	25%	13 598
Altona International	499	129	628		628	25%	157
ETUD Intégral	8 055	598	8 653	2 729	5 923	25%	1 481
Groupe Eolen	2 937	9	2 946	753	2 193	25%	548
Alliance Services Plus (France)	779	281	1 060		1 060	25%	265
Amundis	827	-111	716	716		25%	
Alliance Services Plus (Canada) en €	37	0	37		37	11%	4
Riskalis	1 435	-6	1 429	28	1 402	25%	350
Geci Ltd en €	6 129	-69	6 060		6 060	28%	1 697
Geci India et Aéroeuro India en €	5	0	5		5	31%	2
Geci Advanced Technologies Ltd en €	43	111	154		154	27%	42
GECl Cyber Solution			1		1	25%	0
<b>TOTAL</b>	<b>74 515</b>	<b>1 567</b>	<b>76 082</b>	<b>4 226</b>	<b>71 856</b>		<b>18 144</b>

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des provisionnels d'activité réalisés par société. Ces provisionnels ont permis d'activer les déficits concernant essentiellement les sociétés Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et RISKALIS.

## Note 20 : Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.19	Mars.18
France	50	270	32	352	344
Brésil	31	32	181	244	140
Autres	4	0	11	15	8
<b>Effectif moyen</b>	<b>85</b>	<b>302</b>	<b>224</b>	<b>611</b>	<b>492</b>

## Note 21 : Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECl International.

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	N+1	N+2	N+3	
Avance remboursable Région Lorraine (1)	17 200	17 200			17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber					172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (2)	871	871			871
Garantie sur emprunts bancaires (3)	1 382	306		1 076	2 950
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>19 453</b>	<b>18 377</b>			<b>21 193</b>

(1) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros.

De manière identique, GECE Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECE International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECE Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(2) La société GECE International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019. La société GECE International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

(3) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,4 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres AMUNDIS. L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros est aujourd'hui entièrement remboursé.

## Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECE International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2019, 17,8% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE International est non-significatif.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est non significatif. Ce mandat a été arrêté lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2019.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à Leasetech SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Les créances vis-à-vis de XLP Holding ont été annulées par le biais d'un avoir à hauteur de 0,4 million d'euros.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
XLP Holding				19
<b>Actionnaires</b>				<b>19</b>
Mohacs Trading Services	250			
Leasetech	135			
<b>Autres</b>	<b>385</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>			

### Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 181 956 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2018/2019, un total de 61 500 € de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

## Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AECD / Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux				
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	
<b>Audit</b>													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECl International	45	46	59%	100%	80	70	54%	59%					N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	31		41%		69	49	46%	41%	21	50	100%	100%	
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes													N/A
<b>Sous-Total</b>	<b>76</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>149</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>													
Juridique, fiscal, social													
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)													
<b>Sous-Total</b>													
<b>Total des honoraires</b>	<b>76</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>149</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

## Note 25 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 149 926 740 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier.

(En actions)	2018/2019		2017/18	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	168 480 277	150 086 140	126 086 474	91 010 870
Actions auto-contrôle	-528 462	-159 400		
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	167 951 815	149 926 740	126 086 474	91 010 870

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2018/19	2017/18
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	149 926 740	91 010 870
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites		66 849
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	149 926 740	91 077 720

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

## Note 26 : Informations Financières Pro Forma

Néant.

## 8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECE International. Elle est située à Paris, 37-39 rue Boissière (16<sup>ème</sup>), au capital de 1 884 802.78 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt
<b>France</b>			
<b>GECE International SA</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
<b>ALTONA International</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Groupe EOLEN</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>EOLEN Finance</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
<b>RISKALIS Consulting</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
<b>AMUNDIS</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>ALLIANCE Services Plus</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>ETUD Integral</b>	Parc HélioPolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
<b>GECE Cyber Solution</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>Europe</b>			
<b>GECE LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
<b>GECE Ukraine</b>	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100
<b>Proche Orient</b>			
<b>GECE Advanced LTD</b>	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
<b>Amérique</b>			
<b>AS+ Service Conseil Inc</b>	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	80
<b>Alliance Services Plus Servicios de Informatica Ltda</b>	Av Paulista 568, 7 <sup>o</sup> and Bela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72
<b>Asie</b>			
<b>GECE Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A & B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100

## 9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés (exercice clos au 31/03/2019)

### **GECI INTERNATIONAL**

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS

Société anonyme

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- sur la note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation .
- sur les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et actifs d'impôts exigibles », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Ecart d'acquisition

#### Risque identifié

Au 31 mars 2019, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 031 K€.

Les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition mis en œuvre, décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés.

Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation complémentaire.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.

Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la Direction du Groupe.

Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues pour l'ensemble des UGT et avons :

- vérifié l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ;
- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, notamment par rapprochement des prévisions d'activité et rentabilité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées ainsi qu'avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes.

#### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D. Au 31 mars 2019, le cabinet RSM Paris était dans sa quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa première année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**A.E.C.D**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Martine LECONTE**

Associée

**François LAMY**

Associé

## Chapitre 7. Comptes Sociaux GECl International

### 1. Etats Financiers Sociaux

#### 1.1. Compte de Résultat

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>1 596</b>	<b>2 464</b>
Subvention d'exploitation		0	1
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	<b>2</b>	1 159	751
Autres produits		0	4
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 755</b>	<b>3 220</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>1 800</b>	<b>2 263</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>50</b>	<b>54</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>961</b>	<b>1 124</b>
Salaires et traitements		680	798
Charges sociales		281	327
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>657</b>	<b>273</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>1</b>	21	26
Dotations aux provisions sur actif circulant		558	6
Dotations aux provisions pour risques et charges	<b>2</b>	78	241
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>62</b>	<b>28</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>3 530</b>	<b>3 742</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-775</b>	<b>-522</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>115</b>	<b>110</b>
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		110	61
Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>2</b>	0	49
Différences positives de change		0	1
Produits nets sur cessions de VMP		5	0
<b>Charges financières</b>		<b>33</b>	<b>165</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	<b>2</b>	8	41
Intérêts et charges assimilées		20	66
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		4	58
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>82</b>	<b>-55</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>-693</b>	<b>-577</b>
Produits exceptionnels		3	249
Charges exceptionnelles		-3	-300
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>-51</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>16</b>	0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-692</b>	<b>-628</b>

Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales, la diminution de ces charges sur l'exercice a entraîné une diminution de la refacturation aux filiales du Groupe. Les transferts de charges sont dus aux opérations sur le capital et les reprises annulent une dépréciation sur compte courant avec Geci Ltd.

## 1.2. Bilan

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles brutes		864	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-860	-859
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles brutes		364	353
Immobilisations corporelles amortissements		-337	-321
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>32</b>
Immobilisations financières brutes		5 320	5 227
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1/2</b>	<b>1 115</b>	<b>1 021</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>1 145</b>	<b>1 053</b>
Avances et acomptes versés sur commande		3	9
<b>Créances</b>	<b>2/3</b>	<b>13 445</b>	<b>10 074</b>
Créances clients et comptes rattachés bruts		4 502	3 802
Créances clients et comptes rattachés provision		-508	0
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		9 350	5 985
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		-106	-564
Comptes courants sur filiales net		9 244	5 421
Autres créances		206	851
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>3 206</b>	<b>200</b>
Valeurs mobilières de placement		60	0
Disponibilités		3 050	161
Charges constatées d'avance	<b>3/5</b>	96	39
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>16 654</b>	<b>10 283</b>
Ecart de conversion Actif	<b>8</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 800</b>	<b>11 336</b>

Les créances sont constituées de comptes clients nets (pour 4,0 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 9,2 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,2 million d'euros).

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
<b>PASSIF</b>			
Capital social	6	1 685	1 261
Prime d'émission		64 989	60 328
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	858
Report à nouveau		-56 922	-56 294
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-692</b>	<b>-628</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>9 993</b>	<b>5 600</b>
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		301	241
Provision pour charges		0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2</b>	<b>302</b>	<b>243</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>3</b>	<b>5 470</b>	<b>4 168</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 800	2 707
Comptes courants actionnaires		0	0
Comptes courants sur filiales		1 670	1 461
<b>Dettes diverses</b>	<b>3</b>	<b>2 035</b>	<b>1 326</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		327	430
Dettes fiscales et sociales		1 002	750
Autres dettes		706	146
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>3/5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		<b>7 506</b>	<b>5 494</b>
Ecarts de conversion Passif	8	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 800</b>	<b>11 336</b>

Le capital social est composé de 168 480 277 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe avait émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société avait, par la suite, conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a ainsi pu réaliser des tirages à son initiative.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), les BSAR YA2 issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA, issus des tranches émises ultérieurement.

Sur les exercices précédents, trois tranches de, respectivement 100, 300 et 320 ORNANE avaient été émises.

Sur l'exercice 2018/2019, les 280 ORNANE restantes ont été émises :

- une première fois le 11 juin 2018 à hauteur de 200 obligations qui ont donné lieu à la création de 15 270 559 nouvelles actions. Cette émission s'est accompagnée de l'émission de 5 263 157 BSAR YA.

- une dernière fois le 28 août 2018 à hauteur de 80 obligations qui ont donné lieu à la création de 8 151 514 nouvelles actions. Cette émission ne s'est pas accompagnée d'émission de BSAR YA.

La totalité des actions relatives à ces tranches ont été émises au cours de l'exercice.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné l'émission d'ORNANE d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Sur l'exercice 2018/2019, 50 476 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 619 actions nouvelles, pour un montant global de 3 407€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

Le Groupe avait émis le 13 février 2019, quatre millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total).

Ces ORNAN sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECl précédant la conversion des ORNAN, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNAN non converties doivent être remboursées par la Société.

En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNAN non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNAN peuvent être converties en actions GECl à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles.

Les ORNAN constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 septembre 2018 aux termes de sa 14ème résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé le 5 décembre 2018 l'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

## 2. Notes Annexes

### 2.1. Activité et Faits Marquants

#### Ornane / Ornan

Le Groupe a émis sur l'exercice les 2,8 millions d'euros d'ORNANE restantes de l'engagement global initial de 10 millions d'euros et 4,0 millions d'euros, soit 400 ORNAN, liés à un nouvel engagement signé en février 2019 (dont 20 convertis avant la clôture). Cette nouvelle opération a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 21 septembre 2018.

Ces financements ont permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer son besoin en fonds de roulement.

### **Structure du Groupe et des ses filiales**

Au 1er avril 2018, par soucis de simplification de l'organigramme, la société Eolen a été tuppée avec sa société mère Groupe Eolen.

En décembre 2018, le Groupe a créé une nouvelle filiale qui sera dédiée à l'activité de la Cybersécurité.

## 2.2. Evènements Postérieurs a la Clôture

Au 8 juillet et postérieurement à la clôture, 80 ORNAN ont été converties et ont donné lieu à la création de 9 500 000 actions nouvelles.

Le 11 juin 2019, GECl a créé une nouvelle société afin d'abriter des nouvelles activités de Centre De Service, GECl Intec.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de fermer les filiales dormantes du Groupe (ACREA et ETUD Roumanie – filiales d'ETUD Integral – et AS+ Canada – filiale de ALLIANCE SERVICES Plus).

## 2.3. Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

## 2.4. Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2019 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2020. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 24 juillet 2019.

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à

partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2019 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,3 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement. Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

## 2.5. Immobilisations

**Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

**Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

Installations générales	2 à 5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans.

## 2.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs

**Mobilières de placements.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

## 2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

## 2.8. Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

## 2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

## 2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

## 2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

## 2.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.1 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 19.3 %.

Le montant de l'engagement de retraite de L'exercice s'élève à 43 303 euros.

## 3. Notes sur les Comptes Sociaux

### Note 1) Immobilisations

En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859	5		864
<b>TOTAL</b>	<b>859</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>864</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	270	11		282
Avances et acomptes	12			12
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>364</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	5 225	10	-	5 235
financières	1	103	20	84
<b>TOTAL</b>	<b>5 227</b>	<b>113</b>	<b>20</b>	<b>5 320</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 438</b>	<b>129</b>	<b>20</b>	<b>6 548</b>

L'augmentation des participations est due à la création de la filiale GECl Cyber Sécurité pour 10 K€.

L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique, d'une part, par le dépôt de garantie pour les locaux d'Etud Integral à Trappes pour 40 K€ suite au transfert du bail sur Geci ; et d'autre part, par des consignations parties civiles dans différents litiges pénaux pour 43K€

Amortissements (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	859	1		860
<b>TOTAL</b>	<b>859</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>860</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et divers	45	3		47
Matériel de transport	21		-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	250	16		267
<b>TOTAL</b>	<b>315</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>335</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 174</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>1 195</b>

## Note 2) Provisions

Provisions (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	241	78	Exploitation		19	Exploitation	300
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
<b>Total prov. pour risques et charges</b>	<b>243</b>	<b>78</b>		<b>-</b>	<b>19</b>		<b>301</b>
Provisions sur titres de participation	4 205	-	Financier			Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	-	8	Financier		-	Financier	8
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	564	51	Exploitation		509	Exploitation	106
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-	508	Exploitation	-		Exploitation	508
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
<b>Total prov. pour dépréciation</b>	<b>4 769</b>	<b>566</b>		<b>-</b>	<b>509</b>		<b>4 826</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 012</b>	<b>644</b>		<b>-</b>	<b>528</b>		<b>5 128</b>

Une provision prud'homme de 78 K€ a été comptabilisée.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 8 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions auto-détenues et leur valeur de marché au 31 mars 2019.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de trésorerie de la filiale Geci Ltd, la provision sur comptes courants la concernant a été reprise. En revanche, la situation financière plus compliquée dans laquelle se trouve la GAT a conduit à la dépréciation des comptes courants (51 K€) et des créances clients (508 K€) la concernant (la valeur des titres n'étant pas significative, ils n'ont pas été dépréciés).

Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECl Ukraine	50		2		52
GECl India	282	55			337
GECl LTD	3 873	509			4 382
<b>Provisions au 31/03/18</b>	<b>4 205</b>	<b>564</b>	<b>2</b>		<b>4 771</b>
GECl Ukraine	-				-
GECl India	-				-
GECl LTD		(509)			(509)
GAT LTD		50		508	558
Altona International	-				-
<b>Mouvements 2018/2019</b>	<b>-</b>	<b>(459)</b>	<b>-</b>	<b>508</b>	<b>49</b>
<b>Provisions au 31/03/19</b>	<b>4 205</b>	<b>105</b>	<b>2</b>	<b>508</b>	<b>4 820</b>

## Note 3) Etat des Créances et Dettes

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	83	83	0
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (&gt; 1 an)</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>0</b>
Créances clients	4 502	3 201	1 301
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	160	160	-
Etat - Divers	1	1	-
Groupe et associés	9 350	9 350	-
Débiteurs divers	34	34	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (&lt; 1 an)</b>	<b>14 058</b>	<b>12 757</b>	<b>1 301</b>
Charges constatées d'avance (< 1 an)	96	96	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 238</b>	<b>12 936</b>	<b>1 301</b>

Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 800	-	3 800
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	327	290	38
Personnel et comptes rattachés	157	157	-
Sécurité sociale et autres organismes	104	104	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	707	707	-
Autres impôts, taxes et assimilés	34	34	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	1 670	1 670	-
Autres dettes	706	706	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatées d'avance (< 1 an)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 506</b>	<b>3 668</b>	<b>3 838</b>

#### Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2019	Mars 2018
Dettes fournisseurs	207	218
Dettes fiscales et sociales	125	74
Autres dettes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>292</b>

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2019	Mars 2018
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges constatées d'avance (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Charges d'exploitation	96	39
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>39</b>

Produits constatés d'avance (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Produits d'exploitation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 6) Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

En K€	Capitaux Propres au 31/03/2018	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2019
Capital Social	1 261	0				424	1 685
Primes d'émissions	60 328	3				4 658	64 989
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	858						858
Report à nouveau	(56 294)		(628)				(56 922)
Résultat net	(628)		628		(692)		(692)
<b>TOTAL</b>	<b>5 600</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(692)</b>	<b>5 082</b>	<b>9 993</b>

Titres autodétenus :

	31/03/2019	31/03/2018
Détention à l'ouverture	-	303 000
Achat d'actions	973 482	4 501
Vente d'actions	445 020	307 501
Détention à la clôture	528 462	-
Cours moyen des achats	0,14 €	0,33 €
Cours moyen des ventes	0,15 €	0,16 €
Montant des frais de négociation	n/s	n/s

## Note 7). Location Financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2019
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	49	131	19
	<b>150</b>		<b>131</b>	<b>19</b>

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées	à payer		
Engagements de crédit bail	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	147	7	0
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>147</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	7	0	0	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## Note 8) Ecart de Conversions

Néant.

## Note 9) Effectif

Effectif moyen	Mars 2019	Mars 2018
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

### Note 10) Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 181 956 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECl International.

Les autres administrateurs n'ont bénéficié au titre de l'exercice 2018/2019 d'aucun versement de jetons de présence. Le versement aura lieu au cours de l'exercice suivant.

### Note 11) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Engagements de retraite (1)	43	57
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
<b>TOTAL</b>	<b>18 288</b>	<b>18 302</b>

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECl International est redevable de ces garanties se poursuivra.

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société XLP Holding anciennement GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 0.5 M€ accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 M€ ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 € accordé par la société XLP Holding anciennement GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable

avant impôts supérieur ou égal à 0.5 M€ et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 M€, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

### Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Ecart de conversion Actif	-	-
<b>Total des accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(54 394)	(53 769)
<b>Total des allègements</b>	<b>(54 394)</b>	<b>(53 769)</b>

### Note 13) Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Refacturations aux filiales	1 983	2 343
Prestations de services	-387	121
<b>TOTAL</b>	<b>1 596</b>	<b>2 464</b>

Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
France	1 576	2 236
Grande-Bretagne	20	20
Autres	0	208
<b>TOTAL</b>	<b>1 596</b>	<b>2 464</b>

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres). Cette année le chiffre d'affaires a été diminué du fait d'avoirs à émettre sur d'anciennes factures de prestations de services vis-à-vis de XLP.

## Note 14) Resultat Financier

	(En K€)	Mars 2019	Mars 2018
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		110	61
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	49
Différences positives de change		0	1
Produits nets sur cessions de VMP		5	0
	<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>110</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		8	41
Intérêts et charges assimilées		20	66
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		4	58
	<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>165</b>

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 110 K€. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts des comptes courants pour 20 K€.

## Note 15) Resultat Exceptionnel

	(En K€)	Mars 2019	Mars 2018
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	245
Produits de cession des immobilisations incorporelles		-	-
Produits de cession des immobilisations financières		-	-
Produits exceptionnels divers		-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		-	-
Reprise sur provision et transfert de charges		3	4
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>249</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3	57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	243
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	-
VNC des immobilisations financières cédées		-	-
Charges exceptionnelles diverses		-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>300</b>

## Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts

Nous sommes en attente du remboursement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.) pour un montant de 1 340€ de l'exercice précédent 2017-18.

## Note 17) Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECl Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(139 614)	1 419 216	192 920	458 992	-
GECl UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskyoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	N/S Société sans activité. Fermée (06/2019)				
GECl TEP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	N/S Société sans activité			55 030	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	622 013	-	(128 995)	585 049	
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes ( France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(3 577 180)		(137 797)	1 213 823	
GECl ADVANCED	Andrei Saharov 9 +Haifa ( Israël)	100	240	240	ILS	1 000	(1 970 544)	1 023 701	(1 172 184)	50 578	(50 578)
GECl CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000					
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>5 235 403</b>	<b>1 030 240</b>						<b>2 363 472</b>	<b>(105 608)</b>
<b>Sociétés non consolidées</b>			-	-						-	-
<b>Ensemble des sociétés</b>			<b>5 235 403</b>	<b>1 030 240</b>						<b>2 363 472</b>	<b>(105 608)</b>

## Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangeres

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2018/2019	Taux moyen 2017/2018
Royaume Uni - GBP	1,16509	1,14299	1,13381	1,13372
Inde - INR	0,01287	0,01245	0,01235	0,01336
Canada - CAD	0,66667	0,62913	0,65833	0,66313
Brésil - BRL	0,22797	0,24759	0,22829	0,26559
Israël - NIS	0,24531	0,23115	0,23730	0,23641

#### 4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux

##### **GECI INTERNATIONAL**

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS  
Société anonyme

##### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

##### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

##### **Fondement de l'opinion**

###### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

###### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation .

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

#### **Risque identifié**

Au 31 mars 2019, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute de 5 235 K€, les créances rattachées brutes s'élevant à 4 778 K€.

Comme exposé dans le note 2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions de budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés

contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECl INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D.

Au 31 mars 2019, le cabinet RSM Paris était dans sa quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa première année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

#### **RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

#### **Martine LECONTE**

Associée

#### **A.E.C.D**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

#### **François LAMY**

Associé

## Chapitre 8. Informations complémentaires

### 8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

### 8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

**Serge BITBOUL**

### 8.3. Responsables du contrôle des comptes

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	
<p><b>RSM Paris</b> Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.</li> </ul>	<p><b>AECD</b> Représenté par Monsieur François Lamy 19 Avenue de Messine 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023</li> </ul>
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	
<p><b>FIDINTER</b> 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucherdont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.</li> </ul>	

### 8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018/2019

En K€	AECD / Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECl International	45	46	59%	100%	80	70	54%	59%				N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	31		41%		69	49	46%	41%	21	50	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												N/A
<i>Sous-Total</i>	76	46	100%	100%	149	119	100%	100%	21	50	100%	100%
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-Total</i>												
<i>Total des honoraires</i>	76	46	100%	100%	149	119	100%	100%	21	50	100%	100%

### 8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de GECI International (article D441-4 du Code de Commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu  
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture du 31						Article D. 441 I. - 2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture du 31					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombres de factures concernées	11					20	9					35
Montant total des factures concernées TTC	77	3	2	0	38	43	1 292	0	20	0	2 671	2 691
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,85%	0,19%	0,13%	0,00%	2,40%	2,72%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							68,44%	0,00%	1,06%	0,00%	141,48%	142,54%
Total des achats TTC au cours de l'exercice :						1 586						
Total des ventes TTC au cours de l'exercice :						1 888						

### 8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 2 675,64€.

### 8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux)

NATURE DES INDICATIONS	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/18	2018/19
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	8 480 430	617 417	747 615	1 260 865	1 684 803
Nombres des actions émises	33 921 720	61 741 720	74 761 483	126 086 474	168 480 277
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	318 390	1 626 536	2 510 117	2 464 057	1 595 312
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-150 948 077	-183 290	-964 927	-366 576	-558 338
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	482 593	-88 467	-947 244	-627 877	-692 705
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-4,45	0,00	-0,01	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00
Dividende attribué à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	10	16	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	485 878	495 607	1 207 230	797 581	679 845
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	333 910	176 232	463 604	328 248	281 296

## 8.8. Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	8.1	134
ATTESTATION DU RESPONSABLE	8.2	134
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	8.4	162
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	7.9	136
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9.4	170
<b>3. COMPTES ANNUELS</b>	CHAPITRE 8	142
<b>4. COMPTES CONSOLIDES</b>	CHAPITRE 7	84
<b>5. RAPPORT DE GESTION</b>	CHAPITRE 2	6
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.5	10
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	3.1	18
NOMBRE D' ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D' UN PROGRAMME DE RACHAT	3.1	18
PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	3.1	18
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	4.5	31
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	4.2	25
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L' ACTIVITE	CHAPITRE 6	53
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L' INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.4	8
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	3.1	18
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	3.1	18

### 8.9. Informations de contact

---

Serge BITBOUL	Président Directeur Général
Anne PICOU	Responsable Juridique
Maitié ESCANDE	Directrice Financière

### 8.10. Informations sur l'entreprise

---

**GECI INTERNATIONAL**

37-39 rue Boissière, PARIS (16ème)

**Tél** + 33 (0) 1 46 12 00 00

**Télécopie** + 33 (0) 1 46 12 10 95

[www.GECI.net](http://www.GECI.net)